



FERMENTALG

Document d'Information en vue de l'admission sur le marché Euronext Growth Paris des 54 053 395 actions de la société Fermentalg

Le présent document d'information (ci-après le « Document d'Information ») ne constitue pas un prospectus au sens du règlement européen (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

Euronext Paris S.A. a approuvé l'admission sur Euronext Growth des **54 053 395** actions ordinaires composant le capital de la Société FERMENTALG (« la Société »).

L'admission des actions ordinaires de la société FERMENTALG sur le marché Euronext Growth à Paris aura lieu le 16 avril 2024, selon la procédure de cotation directe dans le cadre de son transfert du marché réglementé d'Euronext Paris vers Euronext Growth à Paris.

Le présent Document d'Information a été établi sous la responsabilité de l'Emetteur. Il a fait l'objet d'une revue par le Listing Sponsor et d'un examen par Euronext de son caractère complet, cohérent et compréhensible.

AVERTISSEMENT

Euronext Growth est un marché géré par Euronext S.A. Les sociétés admises sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés du marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que d'investir dans une société du marché réglementé.

Le présent Document d'Information est disponible sur le site d'Euronext (www.euronext.com) et sur le site de la société (www.fermentalg.com).



Listing Sponsor

Incorporation par référence

Le présent Document d'Information incorpore par référence :

- Un Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2023 sous le N° D. 23-0392, incluant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et publié le 4 mai 2023 ;
- Un Amendement n°1 au Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé le 23 mai 2023 auprès de l'AMF sous le numéro n° D.23-0392-A01 et publié le 24 mai 2023 ;
- Un Amendement n°2 au Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé le 27 février 2024 auprès de l'AMF sous le numéro n° D.23-0392-A02 incorporant par référence le rapport financier semestriel au 30 juin 2023 et publié le 28 février 2024 ;
- Un Prospectus approuvé le 27 février 2024 sous le numéro 24-049 par l'AMF et publié le 28 février 2024.

Ces documents sont accessibles sur le site de la Société (www.fermentalg.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Les communiqués financiers de la Société des douze derniers mois sont également disponibles à la section 13.

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Document d'Information contient des informations relatives aux marchés de la Société et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent Document d'Information contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant, notamment, le marché dans lequel elle évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document d'Information sont données uniquement à la date du présent Document d'Information.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits à la section 3. « Facteurs de risques » du présent Document d'Information avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres

risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date du présent Document d'Information, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

TABLE DES MATIÈRES

Incorporation par référence.....	2
1. PERSONNES RESPONSABLES.....	7
1.1. Personne responsable du Document d'Information	7
1.2. Attestation de la personne responsable de l'Amendement	7
1.3. Responsable de l'information financière	7
2. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	8
2.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	8
2.2. Lieu, numéro d'enregistrement et d'identifiant d'entité juridique de l'émetteur.....	8
2.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	8
2.4. Siège social, forme juridique de l'émetteur et législation régissant les activités	8
2.5. Liste des filiales	8
2.6. Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France.....	8
2.7. Contrats intra-groupe	8
3. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITE.....	9
3.1. La stratégie.....	9
3.2. L'ambition de Fermentalg	10
3.3. Un modèle d'affaires agile et durable	10
3.4. Activités de recherche et développement (extrait du Document d'Enregistrement Universel 2022).....	11
3.5. Les partenaires de Fermentalg	11
4. ÉVOLUTIONS RÉCENTES	12
4.1. Synthèse sur l'activité récente de la Société	12
5. Prévisions de résultat, objectifs et perspectives à moyen-terme	14
5.1. Prévisions de résultat	14
5.2. Objectifs	14
5.3. Perspectives à moyen-terme	14
5.4. Evolutions récentes en matière de RSE	14
6. GESTION DES RISQUES.....	15
6.1. Facteurs de risques	15
6.1.1. Risques relatifs à l'activité de la Société	16
6.1.1.1. Partenariats	16
6.1.1.2. Evolution des marchés et de la concurrence	18
6.1.1.3. Chaînes d'approvisionnement.....	19
6.1.1.4. Capital humain et compétences clés	19

6.1.1.5.	Qualité et sécurité des produits	20
6.1.1.6.	Technologies mises en œuvre.....	21
6.1.2.	Risques financiers.....	22
6.1.2.1.	Besoins de financement liés au développement de l'activité	22
6.1.2.2.	Liquidité.....	24
6.1.2.3.	Avances publiques et crédit d'impôt recherche	24
6.1.2.3.1.	Aides de financeurs publics	24
6.1.2.3.2.	Crédit Impôt Recherche (« CIR »).....	26
6.1.3.	Risques exogènes.....	26
6.1.3.1.	Matières premières et énergie : disponibilité et durabilité	26
6.1.3.2.	Contexte sanitaire et géopolitique	27
6.1.4.	Risques règlementaires	27
6.1.4.1.	Risques liés aux autorisations et contraintes règlementaires.....	27
6.1.4.2.	Risques liés à la propriété intellectuelle.....	28
6.1.4.2.1.	Incertitudes inhérentes aux droits de propriété intellectuelle	28
6.1.4.3.	Risques spécifiques liés aux contrefaçons ou contournements de brevets	30
6.2.	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.....	31
6.2.1.	Organisation générale	32
6.2.1.1.	Fondements du contrôle interne mis en place au sein de la Société	32
6.2.1.2.	Personnes impliquées dans le contrôle interne	32
6.2.1.3.	Principaux supports des procédures de contrôle interne	33
6.2.1.4.	Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables.....	33
6.2.1.5.	Actions d'animation	33
6.2.2.	Processus de gestion des risques	33
6.2.3.	Surveillance du dispositif de contrôle interne	34
6.2.3.1.	Organisation de la fonction comptable et financière	34
6.2.3.2.	Comptes IFRS	34
6.2.3.3.	Suivi budgétaire.....	34
6.2.3.4.	Clôture des comptes sociaux de la Société.....	34
6.3.	Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales.....	34
7.	CONCURRENCE	35
7.1.	Marché des Oméga 3	35
7.2.	L'industrie des colorants naturels et des protéines alternatives	35
8.	DOCUMENTS DISPONIBLES	35

9. DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DES TITRES FAISANT L'OBJET DE L'ADMISSION SUR LE MARCHE EURONEXT GROWTH PARIS	37
9.1. Motivation de la demande de transfert.....	37
9.2. Caractéristiques des actions de la Société dont l'inscription à la cote d'Euronext Growth est demandée	37
9.3. Calendrier définitif du transfert de marché de cotation	37
9.4. Listing Sponsor	38
10. CAPITAL ET ACTIONNARIAT	39
11. SITUATION DE TRESORERIE	46
12. EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ET DES VOLUMES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	47
13. COMMUNICATIONS PUBLIEES PAR LA SOCIETE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	48
13.1. Communiqué de presse du 3 avril 2024 relatif aux résultats annuels 2023	48
13.2. Communiqué de presse du 25 janvier 2024.....	49
13.3. Communiqués d'information privilégiée.....	50
13.4. Acquisition ou cession des actions de l'émetteur : Descriptif du programme de rachat	51
13.5. Communiqués de mise à disposition de l'information financière périodique	51
13.6. Présentations et diaporamas	51
13.7. Rapports financiers	51
13.8. Assemblées générales.....	52
14. ANNEXE AU DOCUMENT D'INFORMATION	52

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Personne responsable du Document d'Information

Monsieur Pierre Josselin

Directeur Général

FERMENTALG SA

4 rue Rivière

33500 Libourne

1.2. Attestation de la personne responsable de l'Amendement

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Pierre Josselin

Directeur Général



Pierre josselin (Apr 4, 2024 15:18 GMT+2)

Libourne

Le 12 avril 2024

1.3. Responsable de l'information financière

Monsieur Bertrand DEVILLERS

Directeur Administratif et Financier

FERMENTALG SA

4 rue Rivière

33500 Libourne

Téléphone : +33 5 57 25 02 20

Email : bdevillers@fermentalg.com

2. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

2.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La dénomination sociale de la Société est « Fermentalg » depuis la création de la Société.

2.2. Lieu, numéro d'enregistrement et d'identifiant d'entité juridique de l'émetteur

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Libourne sous le numéro d'identification 509 935 151. La Société est cotée en bourse sur le marché Euronext à Paris (ISIN : FR0011271600 – MNEMO : ALGAE – Éligible PEA-PME) depuis son introduction en bourse le 16 avril 2014.

2.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La Société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Libourne depuis le 15 janvier 2009. La durée de vie de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 14 janvier 2108, sauf dissolution anticipée ou prorogation. La date d'arrêté des comptes est fixée au 31 décembre de chaque année.

2.4. Siège social, forme juridique de l'émetteur et législation régissant les activités

Fermentalg est une société anonyme à conseil d'administration. Son siège social est sis 4 rue Rivière à Libourne (33500). Tél : +33 5 57 25 02 20 Site Internet : www.fermentalg.com La Société, soumise au droit français, est régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

2.5. Liste des filiales

Au titre des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, il est précisé que la Société détient à la date du présent Document d'Enregistrement Universel une filiale à 49,9 %, CarbonWorks, société par actions simplifiée au capital de 11 253 384 euros, dont le siège social se situe 6 rue Rivière – 33500 Libourne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Libourne sous le numéro 893 681 783. Cette société a fait l'objet d'apports d'actifs de la part du groupe Suez et de Fermentalg en juillet 2021, et a levé des fonds en février 2022 auprès d'investisseurs financiers menés par BNP Paribas.

2.6. Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a pas réalisé d'acquisition de titres de participation autres que ceux acquis dans le cadre de la levée de fonds de CarbonWorks.

2.7. Contrats intra-groupe

La Société a conclu en 2022 des contrats de prestations de services techniques et administratifs avec la Société CarbonWorks. Elle a également conclu avec CarbonWorks une convention relative aux aides obtenues par le projet Valbiovi de la part de BPI France et la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Programme Structurant Pour la Compétitivité (PSPC). Ce projet a en effet été transféré par Fermentalg à CarbonWorks à l'occasion de l'apport d'actifs réalisé en 2021.

3. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

3.1. La stratégie

Fermentalg est une entreprise de biotechnologie spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation de solutions à base de micro-algues pour différents secteurs, tels que la santé, l'alimentation humaine et animale, la décarbonation des industries. Le modèle d'affaires de Fermentalg est axé sur la production et la commercialisation de solutions durables basées sur les microalgues, en tirant parti de son leadership en biotechnologie et de son positionnement stratégique sur la chaîne de valeur.

Le modèle d'affaires est guidé par trois grands principes :

- Responsabilité : Fermentalg est une entreprise qui engage sa responsabilité dans son mode de gouvernance, dans la gestion de son capital humain et de ses relations avec toutes ses parties prenantes (fournisseurs, clients, partenaires, actionnaires, administrations, collectivités locales).
- Impact : Fermentalg œuvre à avoir un impact positif au travers de ses activités, qu'il s'agisse de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité ou la contribution à la santé humaine et le bien-être de tous les collaborateurs.
- Innovation : la cellule innovation permet d'assurer un pipe-line robuste d'innovations et de projeter le lancement de nouveaux produits sur des marchés émergents intégrant la notion de durabilité.

Fermentalg a ainsi développé une stratégie d'intégration progressive, en contrôlant chaque étape de la chaîne de valeur à partir de la conception, en passant par l'industrialisation et finalement la commercialisation de produits différenciés et à forte valeur ajoutée à destination des marchés de la nutrition-santé.

Les équipes de chercheurs associés à une technologie de pointe et un savoir-faire unique dans les procédés industriels permettent à Fermentalg de cultiver et de développer différentes souches de microalgues pour optimiser la production de composés utiles. Au cours des dernières années Fermentalg a augmenté sa capacité à produire à grande échelle des produits tout à fait novateurs, tels que des oméga 3 sans poisson, des protéines alternatives et des pigments naturels, tous d'un grand potentiel économique et écologique.

C'est ainsi qu'à ce jour, à la connaissance de la Société, ces produits intègrent la plus forte concentration naturelle en DHA en Europe et sont les seuls à provenir d'unités de production en Europe.

La montée en puissance s'est réalisée progressivement avec avant 2016, une période de R&D importante puis de scale up et pré-industrialisation. A compter de 2016, la Société a centré sa stratégie sur un petit nombre de programmes d'horizon économique rapproché. Ceci l'a conduit à engager la commercialisation à partir de 2019 des huiles algales riches en DHA, acide gras de la famille des oméga-3 dans le cadre de son Programme devenu DHA Origins®. Elle a, par ailleurs, déployé 2 autres programmes, le premier, BLUE ORIGINS®, adressant 2 types de produits : un colorant bleu naturel innovant et des biomasses algales protéinées et anti-oxydantes (gamme Kalvea) et le second, CarbonWorks, programme conduisant à une joint-venture avec Suez dans la capture de CO2.

Les produits sont distribués dans le monde entier, avec une présence internationale aux USA, Europe et Asie. Des accords de distribution ont été conclus dans près de 30 pays. La clientèle est ainsi en relation avec la Société de façons directe pour ce qui concerne les grands comptes demandeurs d'huiles brutes et indirecte via des distributeurs pour les autres segments clients. En outre, Fermentalg a également

accélééré en 2023 le déploiement de sa stratégie de développement durable pour minimiser son impact environnemental et promouvoir une production plus responsable en intégrant l'écoconception dans ces procédés.

3.2. L'ambition de Fermentalg

Fermentalg veut passer d'une entreprise « impact native ¹» à une entreprise « impact active ²» en 2023 pour atteindre le chemin d'une entreprise régénérative d'ici 2030 en phase avec les valeurs de responsabilité, durabilité et résilience.

Avec une demande mondiale croissante pour des produits respectueux de l'environnement et la nécessité de trouver des sources alternatives durables aux huiles de poisson et aux protéines animales, Fermentalg est parfaitement positionnée pour poursuivre sa croissance et son expansion sur le marché mondial des produits de nutrition et de santé.

Dans les dix prochaines années, Fermentalg aspire à devenir une entreprise régénérative en visant à restaurer les écosystèmes naturels tout en créant de la valeur économique. En adoptant cette approche, Fermentalg pourra bénéficier d'un accès à de nouveaux marchés, améliorer les coûts et l'efficacité des processus, et créer une plus grande valeur partagée avec les parties prenantes pour enfin renforcer son image de marque et accroître sa résilience face aux changements climatiques et aux risques environnementaux.

Cette approche durable permet au modèle d'affaires de Fermentalg d'être plus viable à long terme.

3.3. Un modèle d'affaires agile et durable

Fermentalg a pour mission de valoriser le potentiel des microalgues pour apporter, au plus grand nombre, des solutions innovantes face aux enjeux de la transition écologique, de la santé et de la nutrition, sans puiser dans les ressources naturelles de la planète. Le modèle d'affaires de Fermentalg depuis des années repose sur le développement progressif de plusieurs plateformes complémentaires aux maturités différentes à la fois pour minimiser les risques et surtout accélérer la commercialisation et la garantie d'une excellence dans la qualité des produits et le respect des enjeux réglementaires.

Ces plateformes sont la colonne vertébrale essentielle du modèle d'affaires :

– **Programme 1** : Commercialisation d'un Omega 3 végétal très riche en DHA sans poisson, qui se substitue aux Oméga 3 issus de la pêche intensive.

– **Programme 2** : Production d'un colorant bleu 100 % naturel et bio actif (BLUE ORIGINS®), en substitution de colorants chimiques bleus pétro-sourcés soupçonnés de provoquer des problèmes de santé. Fermentalg prépare l'industrialisation de nouvelles solutions fonctionnelles (KALVEA™) à haute valeur ajoutée adressant de nouveaux segments de marché :

- un bioactif antioxydant en nutraceutique,

¹A impact positif depuis l'origine

² A impact accéléré

- un superaliment riche en antioxydants, vitamines et minéraux dans les marchés de la nutrition animale (petfood, aquafeed) ou spécialisés vers des publics spécifiques, tel que sportifs ou seniors.

Par ailleurs, de nouvelles propriétés de la Galderia en tant que micro-algue extrêmophile unique permettent des développements en cosmétique et l'évaluation d'opportunités de collaborations avec des leaders du marché.– **Programme 3** : Investissement dans CarbonWorks avec le groupe Suez dans la capture de CO2.

En s'appuyant sur la photosynthèse des micro-algues, ces solutions environnementales (CCU : Carbon Capture and Utilization) contribuent à l'absorption de CO2 et à l'atténuation du changement climatique, tout en produisant des biomasses algales, selon un principe d'économie circulaire. Destinées à une variété de marchés, elles se substituent aussi à des produits issus de la chimie organique pétrosourcée.

3.4. Activités de recherche et développement (extrait du Document d'Enregistrement Universel 2022)

À la clôture de l'exercice 2022 les effectifs en R&D étaient composés de 36 « équivalent temps plein » (« ETP ») contre 37 ETP au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, la Société est titulaire de 222 brevets, nombre stable par rapport au 31 décembre 2021, compte tenu de 16 nouveaux brevets, 22 nouvelles demandes et 16 brevets abandonnés.

En 2022, les activités de recherche et développement ont été essentiellement concentrées sur les projets visant les marchés décrits au chapitre 1 du présent Document d'Enregistrement Universel :

- DHA et oméga-3 : poursuite des travaux visant l'amélioration des différentes étapes du procédé, afin d'accroître son rendement et sa productivité, et d'obtenir les qualités organoleptiques requises dans les segments de marché premium ciblés par la Société ;
- Protéine et Kalvea® : réponse aux autorités réglementaires à la suite du dépôt des dossiers d'autorisation, montée en échelle du procédé à une échelle industrielle, optimisation des souches en fonction des applications et marchés visés.

La recherche réunit la souchothèque et l'amélioration des souches. Elle constitue le vivier des futurs produits de la Société puisqu'elle est définie comme étant l'étude des potentialités des souches et leur amélioration.

3.5. Les partenaires de Fermentalg

Les partenaires de la Société sont des fournisseurs et clients avec lesquels peuvent être conduites dans certains cas des collaborations / co-développements afin de concevoir des produits à forte valeur ajoutée répondant aux cahiers des charges des clients. Les fournisseurs interviennent dans la production d'huile brute, le raffinage, la fabrication de poudres ou de gélules.

Projet / Catégorie	Partenaires	Objet	Commentaires de la Société
Développement industriel et production	Groupe HuvePharma (HuveNutra, Biovet)	Production de DHA Origins® et transfert industriel pour production du colorant bleu Everzure Galdieria®	Ce partenariat a été signé en décembre 2023 pour une durée de 3 ans et confié à HuveNutra, filiale du groupe HuvePharma, la production de l'huile DHA Origins® de Fermentalg. Le transfert de la production à l'échelle industrielle du colorant bleu a par ailleurs été initié, devant mener à un contrat de production de la phycocyanine.

Codéveloppement industriel et commercial	DDW, Inc. (Groupe Givaudan)	Partenariat pour industrialiser et commercialiser Everzure Galdieria®, un colorant bleu naturel contenant une phycocyanine extraite de la microalgue <i>Galdieria-sulphuraria</i> .	Ce partenariat est en cours d'exécution (pour plus de détails, Cf section 1.6.2.2). DDW, Inc. a fait l'objet d'un rachat par le groupe Givaudan en octobre 2021
Commercial	DSM Nutritional Lipids	Commercialisation du DHA 550.	Cet accord signé en septembre 2018 pour 5 ans a été renouvelé par tacite reconduction. Il prévoit la vente à DSM-Firmenich de l'huile 550® et une exclusivité sur certains marchés. Les termes de cet accord sont en cours de renégociation
Coentreprise CarbonWorks	Groupe Suez, investisseurs financiers	Développement d'un photobioréacteur pour capturer à grande échelle du dioxyde de carbone (CO2) industriel et fabriquer des produits biosourcés à destination des marchés de l'alimentation, la bio-remédiation et stimulation, la chimie verte et la cosmétique	La coentreprise créée avec le groupe Suez en juillet 2021 a procédé en février 2022 à une levée de fonds de 10,8M€ auprès d'un consortium d'investisseurs

4. ÉVOLUTIONS RÉCENTES

4.1. Synthèse sur l'activité récente de la Société

Depuis 2016, la Société a concentré ses activités sur deux programmes issus de souches visant respectivement les marchés des lipides nutritionnels et des colorants naturels. Un troisième programme, proposant des solutions de captation et utilisation du dioxyde de carbone (« Carbon Capture and Utilization » ou CCU) a donné lieu à la création d'une co-entreprise avec le groupe Suez au mois de juillet 2021, CarbonWorks, en vue du développement d'un photo-bioréacteur pour capture à grande échelle du dioxyde de carbone (CO2) industriel et de la fabrication de produits bio-sucrés à destination des marchés de l'alimentation, la bioremédiation et stimulation, la chimie verte et la cosmétique.

Dans le cadre d'une réorganisation intervenue début 2023, les deux programmes lipides/protéines antérieurement constitués en unité opérationnelle (BU) sont désormais gérés selon une organisation fonctionnelle classique comprenant des fonctions R&D, opérations, commerciale, marketing et fonctions support.

The infographic is divided into four columns, each with a header image, a title box, a description, and partner logos.

- Column 1:** Header image shows yellow capsules. Title: **DHA Origins® Growing Sales**. Description: "Vegan, natural, highest concentration triglyceride DHA in the world". Partners: HuveNutra.
- Column 2:** Header image shows blue liquid. Title: **EVERZURE™ Galderia In the starting blocks**. Description: "A breakthrough natural blue color Stable in all food & beverage applications". Partners: Givaudan.
- Column 3:** Header image shows hands holding a glass. Title: **Blue Origins® & others In development**. Description: "Skin care solutions from a new generation antioxidant". Partners: Givaudan.
- Column 4:** Header image shows industrial machinery. Title: **CarbonWorks Pilot technology tested**. Description: "Biosourced products, capturing & reusing CO₂". Partners: Suez.

Dans le cadre du développement, de l'industrialisation et de la commercialisation de ses programmes³, la Société a notamment mis en œuvre, ces dernières années, plusieurs partenariats. En ce qui concerne le programme lipides et ses produits DHA Origins®, seul programme au stade industriel et commercial aujourd'hui, la Société a conclu des partenariats industriels pour la production du DHA Origins avec notamment la signature d'un nouvel accord, le 15 décembre 2023, avec le groupe HuvePharma et un partenariat conclu avec la société DSM Nutritional Lipids, en septembre 2018, renouvelé par tacite reconduction, en cours de renégociation. En ce qui concerne le programme colorants naturels, la Société a conclu un partenariat le 18 juin 2020 avec la société DDW, Inc. aux fins d'industrialiser et commercialiser des produits contenant une phycocyanine extraite de la microalgue *galdieria-sulphuraria*.

L'activité lipides nutritionnels est aujourd'hui la seule qui génère du chiffre d'affaires, avec un produit, le DHA, qui a enregistré 7,6 millions d'euros de revenus en 2022. La BU colorants naturels est dans la phase de pré-commercialisation de son premier produit, un colorant bleu naturel à destination des marchés de l'agro-alimentaire, la commercialisation étant soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires déposées en Europe et aux Etats-Unis.

La Société a entrepris une transformation aux fins d'accélérer son développement et accroître sa rentabilité. Depuis juin 2023, la Société observe d'ores et déjà les résultats de cette transformation, tels que décrits ci-dessous⁴ :



Forte de ces premiers résultats, la Société a mis en place un nouveau plan stratégique d'ici à 2026 afin de se positionner en tant que leader sur le marché européen des algues. Les principaux axes de ce nouveau plan stratégique sont détaillés dans le communiqué de presse du 25 janvier 2024 *Après 4 M€ de ventes en 2023, Fermentalg démarre 2024 avec plus de 9 M€ de contrats et commandes* retranscrit à la section 13.1..

³ Le tableau ci-dessus est issu de la présentation aux investisseurs en date du 26 janvier 2024.

⁴ Informations issues de la présentation aux investisseurs en date du 26 janvier 2024.

Ambition by 2026:

Clear Steps toward algal leadership in European market



5. Prévisions de résultat, objectifs et perspectives à moyen-terme

5.1. Prévisions de résultat

Néant.

5.2. Objectifs

La Société a annoncé dans son communiqué de presse du 25 janvier 2024 un objectif de chiffres d'affaires pour l'exercice 2024 de 10M€.

5.3. Perspectives à moyen-terme

La Société a annoncé dans son communiqué de presse du 25 janvier 2024 un objectif de chiffres d'affaires à l'horizon 2026 de plus de 25M€.

La Société a également indiqué, lors de sa présentation aux investisseurs en date du 26 janvier 2024, être en mesure d'atteindre son seuil de rentabilité (« breakeven ») d'ici deux à trois ans, incluant les chiffres d'affaires susvisés d'un minimum de 25M€ et une marge brute pouvant atteindre jusqu'à 40%.

5.4. Evolutions récentes en matière de RSE

A l'occasion de la réorganisation de la Société décidée par le nouveau directeur général de la Société, Monsieur Pierre Josselin, la responsabilité de la RSE a été intégrée dans les différentes directions opérationnelles et fonctionnelles de la Société. Chaque fonction participe ainsi à la définition d'objectifs et la mise en place de plans permettant d'améliorer l'empreinte environnementale des produits de la Société, les émissions de gaz à effet de serre, et la performance extra-financière globale de la Société.

La Société, dont les actions vont être admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, au plus tôt le 2 avril 2024, ne sera pas soumise aux obligations en matière de reporting de durabilité relevant de la directive CSRD, telles que transposées en droit français le 6 décembre 2023. Toutefois, la Société, qui communiquait chaque année des données en matière de performance extra-financière, entend améliorer ses pratiques en matière de reporting de durabilité, en adéquation avec le nouveau cadre réglementaire. À la date des présentes, les informations publiées par la Société en matière de RSE ne font pas l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (OTI).

Par ailleurs, il est précisé que le dernier bilan carbone 2023 réalisé par Plan A confirme l'impact du scope 3 dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre de la Société.

6. GESTION DES RISQUES

6.1. Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'Enregistrement Universel, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. Pour répondre aux exigences de la nouvelle réglementation dite « Prospectus 3 » applicable depuis le 21 juillet 2019, la présentation du chapitre « Facteurs de Risques » du présent document a été revue afin d'en améliorer la lisibilité.

Conformément à cette nouvelle réglementation, seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont présentés dans le présent chapitre. À la date d'enregistrement du présent Document d'Enregistrement Universel, les risques décrits ci-dessous sont ceux identifiés par la Société comme susceptibles d'affecter de manière significative son activité, son image, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à réaliser ses objectifs et ses actionnaires.

En 2022, la Société a procédé à une revue de sa méthodologie d'analyse des risques à l'occasion de la mise à jour de la cartographie des risques. La méthodologie définie vise à harmoniser l'analyse des risques entre les différents départements / fonctions de la Société, et s'assurer d'une gestion et d'un reporting au niveau approprié de management ou du conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les principaux risques regroupés en quatre catégories.

Les risques sont classés à l'intérieur de leur catégorie respective par ordre d'importance décroissante déterminé selon la Société en tenant compte de leur probabilité d'occurrence et de l'ampleur estimée de leur impact sur la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et après prise en compte des Mesures de gestion. Seuls les risques évalués avec un niveau de criticité « significatifs » sont détaillés dans le présent chapitre.

Catégorie	Facteurs de risque	Risque extra-financier	Probabilité d'occurrence	Impact du risque	Degré de criticité
Risques liés à l'activité	Partenariats conclus par la Société		Moyenne	Elevé	Elevé
	Evolution des marchés et de la concurrence		Elevée	Moyen	Elevé
	Chaîne d'approvisionnement		Moyenne	Elevé	Moyen
	Qualité et sécurité des produits	✓	Faible	Moyen	Moyen
	Capital humain et compétences clés	✓	Moyenne	Elevé	Moyen
	Technologies mises en œuvre		Moyenne	Faible	Faible

Risques financiers	Besoins de financement liés au développement de l'activité	Elevée	Moyen	Elevé
	Liquidité	Elevée	Elevé	Elevé
	Avances publiques et crédit d'impôt recherche	Faible	Moyen	Faible
Risques exogènes	Matières premières et énergie: disponibilité et durabilité ✓	Moyenne	Elevé	Moyen
	Contexte sanitaire et géopolitique	Moyen	Moyen	Moyen
Risques réglementaires	Autorisations réglementaires	Moyenne	Elevé	Moyen
	Propriété intellectuelle	Moyen	Moyen	Moyen

6.1.1. Risques relatifs à l'activité de la Société

6.1.1.1. Partenariats

Depuis sa constitution, la Société a conclu différents accords lui permettant de s'appuyer sur des partenaires pour développer, produire ou encore commercialiser ses produits.

Les principaux projets et partenariats en cours d'exécution par la Société figurent, par ordre d'importance, dans le tableau ci-après :

Projet / Catégorie	Partenaires	Objet	Commentaires de la Société
Développement industriel et production	Groupe HuvePharma (HuveNutra, Biovet)	Production de DHA Origins® et transfert industriel pour production du colorant bleu Everzure Galdieria®	Ce partenariat a été signé en décembre 2023 pour une durée de 3 ans et confié à HuveNutra, filiale du groupe HuvePharma, la production de l'huile DHA Origins® de Fermentalg. Le transfert de la production à l'échelle industrielle du colorant bleu a par ailleurs été initié, devant mener à un contrat de production de la phycocyanine.
Codéveloppement industriel et commercial	DDW, Inc. (Groupe Givaudan)	Partenariat pour industrialiser et commercialiser des produits contenant une phycocyanine extraite de la microalgue <i>Galdieria-sulphuraria</i> .	Ce partenariat est en cours d'exécution (pour plus de détails, cf. section 1.6.2.2. du Document Enregistrement Universel). DDW, Inc. a fait l'objet d'un rachat par le groupe Givaudan en octobre 2021, étant précisé cette opération n'a pas eu d'incidence sur la mise en œuvre du partenariat entre les deux sociétés.

Commercial	DSM Nutritional Lipids	Commercialisation du DHA 550.	Cet accord signé en septembre 2018 pour 5 ans a été renouvelé par tacite reconduction. Il prévoit la vente à DSM-Firmenich de l'huile 550® et une exclusivité sur certains marchés. Les termes de cet accord sont en cours de renégociation.
Coentreprise CarbonWorks	Groupe Suez, investisseurs financiers	Développement d'un photobioréacteur pour capturer à grande échelle du dioxyde de carbone (CO2) industriel et fabriquer des produits biosourcés à destination des marchés de l'alimentation, la bioremédiation et stimulation, la chimie verte et la cosmétique.	La coentreprise créée avec le groupe Suez en juillet 2021 a procédé en février 2022 à une levée de fonds de 10,8M€ auprès d'un consortium d'investisseurs.

Les partenariats conclus par la Société avec des parties tierces fixent des objectifs en fonction de leur nature commerciale, industrielle ou de R&D. Selon les cas, ils impliquent des travaux conjoints dans un contexte de mise en commun de moyens humains, financiers et/ou techniques.

La Société ne peut garantir que les projets qu'elle conduit en partenariat pourront être mis en œuvre selon les calendriers prévus et dans des conditions industrielles, économiques, financières ou juridiques nécessairement satisfaisantes ou qu'ils assureront, dans la durée, la rentabilité escomptée initialement.

L'évolution d'un projet, du marché concerné, ou la survenance d'un désaccord entre les partenaires, peut conduire à la rupture de partenariats, parfois de manière anticipée. Ces situations pourraient amener la Société à devoir trouver d'autres partenaires ou choisir de renforcer ses engagements financiers dans certains projets.

Ces situations pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

Mesures de gestion du risque

Les partenariats donnent lieu à la mise en place d'équipes de projets incluant des salariés des différents partenaires, qui assurent la gestion des partenariats au jour le jour. Des comités de pilotage ou instances de gouvernance équivalentes sont également mises en place pour valider les décisions et/ou échéances importantes, et arbitrer des divergences éventuelles. Si nécessaire, des avenants au partenariat sont signés pour traiter de situations non anticipées lors de la signature du contrat initial et l'adapter en conséquence.

6.1.1.2. Evolution des marchés et de la concurrence

La Société intervient sur des marchés concurrentiels, où elle propose des produits et solutions durables se substituant à des produits existants. Les concurrents de la Société incluent à la fois des sociétés offrant des produits et solutions issues de la pêche, l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire traditionnels, et des sociétés exploitant des solutions issues de la biotechnologie industrielle. Certains concurrents sont présents dans le monde entier et sont aussi bien des PME que des grands groupes, avec une expérience industrielle et commerciale non négligeable, disposant de ressources financières, techniques et humaines supérieures aux siennes.

La capacité de la biotechnologie industrielle à se substituer de façon significative aux solutions traditionnelles existantes dépend de multiples facteurs dont certains sont largement exogènes à la Société. Il s'agit notamment de l'évolution des goûts et de la demande des consommateurs, de l'éducation et la sensibilisation des populations à des enjeux de durabilité, de la réglementation locale dans les différents pays.

Par ailleurs, les possibilités de la biotechnologie attirent de nouvelles sociétés et il ne peut être exclu que de nouveaux acteurs, notamment des groupes de rang mondial, décident d'y investir significativement, en ayant acquis ou pouvant acquérir des technologies et procédés auprès des universités ou de tout autre centre de recherche. Ces acteurs peuvent aussi tirer profit du travail déjà réalisé par la Société. Des fusions et acquisitions dans l'industrie de la biotechnologie pourraient aussi augmenter les ressources et les avantages dont disposent les concurrents de la Société.

Enfin, la Société ne peut garantir que ses procédés et produits :

- obtiennent les autorisations réglementaires (cf. section 1.8 du présent Document d'Enregistrement Universel) soient protégés par des brevets ou soient mis sur le marché plus rapidement que ceux de ses concurrents ;
- restent concurrentiels face à d'autres procédés développés par ses concurrents et qui s'avèreraient plus sûrs, plus efficaces et moins coûteux ;
- bénéficient d'un positionnement produit adéquat ;
- soient un succès commercial ; et
- ne soient pas rendus obsolètes ou non-rentables par les progrès technologiques ou d'autres procédés développés par ses concurrents.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, le chiffre d'affaires, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société, avec en particulier des ventes et des résultats de la Société inférieurs à ses attentes.

Mesures de gestion du risque

La Société est attentive à l'évolution du marché et de l'activité de ses concurrents. Elle utilise différentes sources d'information, incluant la presse spécialisée, les salons professionnels, la participation à des associations ou syndicats professionnels, et les échanges réguliers avec ses partenaires, clients et fournisseurs. La signature d'accords de partenariat déjà présents et établis de longue date sur les marchés cible contribue également à accélérer le développement industriel et commercial de la Société.

6.1.1.3. Chaînes d’approvisionnement

Depuis le début de la commercialisation de son premier produit, le DHA550®, la Société a fait le choix de faire fabriquer à façon ses produits. La même option a été retenue pour NuBlue, le second programme de la Société, entré en phase de pré-commercialisation en 2022.

Le DHA fabriqué jusqu’en 2023 par la société espagnole ADL, est fabriqué, depuis 2024, par la société HuveNutra, filiale du groupe HuvePharma (cf. section 4.1.1.1 du présent Document Enregistrement Universel). Le raffinage de l’huile est assuré par des sous-traitants en Europe. Le programme NuBlue est également fabriqué en deux étapes par des sous-traitants en Europe et en France. Le transfert de sa production chez Biovet, filiale du groupe HuvePharma est en cours.

Toute difficulté opérationnelle de ces sociétés (équipements défectueux, perte de compétences clés, sinistre dans leurs locaux, problèmes d’approvisionnement en matières premières ou énergie, etc.) ou problème financier pourrait les empêcher de satisfaire les commandes de Fermentalg, entraîner un retard de livraison ou des manquements aux spécifications et normes qualité.

Toute défaillance ou tout retard des sous-traitants de la Société pourrait conduire à des annulations de commandes à terme et/ou prévisionnelles par les clients de la Société.

La réalisation de tels risques pourrait affecter de façon significative l’activité de Fermentalg, son chiffre d’affaires et ses relations commerciales.

Mesures de gestion du risque

La Société évalue de façon continue la performance de ses sous-traitants et des solutions alternatives de façon à pouvoir pallier des défaillances de ses fournisseurs, améliorer la mise en œuvre de ses procédés et/ou optimiser ses prix de revient. Elle veille ainsi à l’amélioration constante de la flexibilité et de la résilience de sa chaîne d’approvisionnement. La signature du partenariat avec le groupe HuvePharma, groupe qui dispose de la plus importante capacité de fermentation en Europe et de deux sites de production répond à cet objectif.

6.1.1.4. Capital humain et compétences clés

Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par l’équipe de direction constituée, depuis la dissociation des fonctions de président du Conseil d’administration et de Directeur Général intervenue le 13 juin 2023, par le Directeur Général, Monsieur Pierre JOSSELIN. Les équipes technique et scientifique à l’origine des programmes en cours ont été complétées dans le cadre du développement de l’activité par des profils seniors sur des compétences manquantes ou devant être renforcées : industriel, qualité, marketing et commercial, etc.

La perte de certaines de ces compétences pourrait altérer les capacités de la Société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie. La vive concurrence entre les sociétés dans le domaine des biotechnologies industrielles, dont certaines ont une notoriété plus importante que la Société, ainsi que le fort investissement des grands groupes industriels dans ce domaine pourraient réduire la capacité de la Société à conserver, attirer et fidéliser des employés-clés à des conditions économiquement acceptables. Elle pourrait, alors, ne plus être en mesure de mettre en œuvre sa stratégie, ce qui aurait un

effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Mesures de gestion du risque

La Société a mis en place depuis 2016 des programmes pour favoriser la rétention des compétences managériales clés via un système de rémunération variable, l'intéressement du personnel et l'attribution d'actions gratuites (cf. sections 2.5.3 du présent Document Enregistrement Universel et 3.7.1 du présent Document Enregistrement Universel). Par ailleurs, le comité des nominations et des rémunérations de la Société examine, au moins annuellement, les plans de succession mis en place ou à mettre en place au sein de l'équipe de direction. Enfin, la Société veille à conserver un environnement professionnel engageant et motivant, orienté vers la performance, tout en préservant la santé et le bien-être de ses employés-clés au sein de la Société.

6.1.1.5. Qualité et sécurité des produits

La mise sur le marché des produits est soumise selon leur qualification (ingrédient, colorant, etc.) à des autorisations réglementaires octroyées par des organismes différents selon les pays (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments - AESA ou EFSA en Europe, Food and Drug Administration ou FDA aux Etats-Unis notamment). Les clients et les différents marchés sur lesquels intervient la Société ont également des exigences particulières pour garantir, au-delà de la sécurité alimentaire, les spécifications techniques et fonctionnelles de leurs cahiers des charges. Celles-ci visent notamment les matières premières, les procédures, l'équipement, le process et les systèmes de qualité utilisés dans la fabrication du produit.

La Société veille à ce que les bonnes pratiques de fabrication et/ou les règles d'hygiène alimentaire applicables soient utilisées, mais il peut arriver qu'une inspection par l'autorité compétente, un organisme certificateur ou un client mette en évidence des manquements aux exigences applicables.

En cas de manquement, et selon la nature du manquement, la Société pourrait être contrainte de cesser sa production et/ou procéder à un retrait ou un rappel de lots de produits et/ou être condamnée à payer une/des amende(s). De telles circonstances pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de procédure d'enquête ou de contrôle par une autorité réglementaire, initiée à l'encontre de la Société, sur les produits qu'elle fait commercialiser.

Mesures de gestion du risque

La Société a renforcé son équipe et ses procédures qualité avec le début de la commercialisation de ses produits.

La Société a obtenu depuis 2020 la certification ISO 22000 pour la fabrication de l'huile de DHA et a obtenu sa première certification en 2023 pour Nublue. Par ailleurs, des audits réguliers, internes et externes, permettent de valider la mise en œuvre du système, la traçabilité des processus de recherche, essais, production, transformation, commercialisation afin de limiter les risques de mélanges, de non-conformité des produits ainsi que les erreurs d'étiquetage.

6.1.1.6. Technologies mises en œuvre

La Société, constituée en janvier 2009, travaille sur des biotechnologies récentes et innovantes qui nécessitent des investissements importants en recherche et développement pour (i) mettre au point ses propres molécules et (ii) les produire en quantité industrielle aux fins de commercialisation. Dans ce cadre, la Société génère des pertes depuis sa constitution. Les produits issus de sa première plateforme de développement (DHA) sont commercialisés depuis 2018.

Une partie significative de la croissance future de la Société repose sur le développement de solutions innovantes et performantes, seule ou en co-développement.

Les différentes phases de ces projets incluent :

- la collecte des souches ;
- la culture des souches collectées ;
- l'amélioration de celles-ci par des méthodes non-invasives ou en ayant recours à de l'ingénierie métabolique (souches mutantes) ;
- le développement des procédés de culture ;
- le développement de technologies d'extraction et de purification ; et
- l'industrialisation de ses procédés.

La stratégie de développement de la Société s'appuie principalement sur des technologies de sélection et d'axénisation de souches, de biologie cellulaire et moléculaire, de modélisation (notamment informatique), de développement des procédés, d'analyse et de caractérisation des contenus cellulaires et des molécules d'intérêt pour la mise au point de bioprocédés économiquement compétitifs. Ces technologies sont innovantes et bien maîtrisées.

Les solutions développées par la Société sont basées sur des microalgues et destinées à la nutrition, la santé et la dépollution ou décarbonation, dont les cycles de développement s'étalent sur plusieurs années. A cet égard, la Société a défini des objectifs techniques de performance portant sur certaines souches et sur la spécification des produits ciblés. Ces objectifs déterminent la compétitivité desdits procédés.

La Société pourrait être dans l'incapacité d'atteindre de tels objectifs, en particulier s'il s'avère que les performances des procédés développés par la Société n'atteignent pas les résultats espérés ou que les coûts de production induits ne permettent pas d'atteindre le niveau de compétitivité espéré ou si l'évolution des marchés des produits sur les marchés cibles, ainsi que leurs principaux paramètres, ne correspondraient pas aux objectifs de la Société.

Tout retard dans le développement des projets de la Société entraîne un report des études de recherche et de développement actuelles ainsi qu'un retard sur la validation et la mise en place des pilotes préindustriels correspondants. Un échec à ce stade intermédiaire pourrait faire perdre au procédé son avantage concurrentiel, et donc ses chances d'être déployé à temps sur les marchés visés. La réalisation d'un tel risque pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société et son développement.

Mesures de gestion du risque

La Société a limité le nombre de ses programmes de recherche et développement depuis 2016 en se concentrant principalement sur trois programmes : Omega 3 (DHA), Protéines alternatives/Colorant, solution de décarbonation. Le premier de ces programmes est à un stade industriel et commercial, le second à un stade industriel et de pré-commercialisation, et le troisième dans une phase de développement.

La Société procède par ailleurs à des évaluations régulières de ses projets pour s'assurer qu'ils progressent conformément aux attentes, fonctionnelles, techniques et économiques.

6.1.2. Risques financiers

6.1.2.1. Besoins de financement liés au développement de l'activité

Depuis le début de son activité en 2009, la Société a enregistré des pertes nettes. Ces pertes résultent des investissements significatifs réalisés par la Société en recherche et développement, industrialisation et commercialisation dans le cadre de projets visant à mettre au point des technologies et procédés innovants, à assurer leur protection et à lancer et développer leur production et commercialisation.

Après le recul de son chiffre d'affaires en 2023, lié à la perte ou l'annulation de commandes de clients significatifs, une forte croissance du chiffre d'affaires est prévue en 2024 grâce à la signature de contrats avec des nouveaux clients.

Cependant, une progression moins rapide que prévu du chiffre d'affaires ou une augmentation significative des dépenses prévues par la Société, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Par ailleurs, le programme porté par CarbonWorks, encore en phase de développement, nécessitera des investissements significatifs dans les prochaines années, qui font l'objet de plus amples développements au chapitre 1 du Document d'Enregistrement Universel.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie brute et les instruments financiers courants de la Société s'élevaient à [11] millions d'euros, au lieu de 16 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le détail des dettes financières de la Société et de leur variation figure au chapitre 6, dans la note 14.2 de l'annexe aux comptes IFRS ainsi que dans le tableau de financement. La note 15 explicite les opérations en capital intervenues au cours de l'exercice 2023, ayant conduit à des augmentations des capitaux propres de la Société pour un montant total de 2.472 milliers d'euros.

Au 31 mars 2024, l'exercice intégral et/ou la conversion intégrale et/ou l'attribution définitive de l'ensemble des instruments donnant accès au capital émis et/ou attribués et en circulation à ce jour permettrait la souscription de [11.290.114] actions ordinaires nouvelles potentielles, générant une dilution maximale [21,23]% sur la base du capital social au 31 mars 2024, contre une dilution maximale de [17,51]% sur la base du capital dilué. En outre, la cession sur le marché de tout ou partie desdites [11.290.114] actions ordinaires nouvelles aurait probablement pour effet d'affecter à la baisse le cours des actions de la Société.

Enfin, dans l'hypothèse où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, notamment par la mise en œuvre des délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, une telle opération aurait un effet dilutif sur la participation de ses actionnaires et pourrait également impacter à la baisse le cours des actions de la Société.

À la date des présentes, la Société dispose des ressources nécessaires pour se développer, mais la Société pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance et avoir besoin de faire appel à des sources de financement extérieures, de façon anticipée, en raison de divers facteurs, tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés par la Société dans la conduite des projets, la mise au point des technologies et procédés ;
- des coûts exposés par la Société pour répondre au développement technologique, pour conclure et maintenir en vigueur des accords de collaboration et pour assurer le succès de l'industrialisation et de la commercialisation ;
- un démarrage plus tardif et une progression plus lente que prévus des ventes des produits de la Société ;
- des opportunités imprévues de développement de nouveaux produits prometteurs ou d'acquisition de technologies ou d'autres activités ; et
- des coûts exposés par la Société pour déposer, maintenir et défendre des brevets et autres droits de propriété industrielle.

La capacité de la Société à faire appel à des sources de financement extérieures supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- réduire, voire supprimer des programmes de recherche et développement ou réduire ses effectifs ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords ou de partenariats qui pourraient la forcer à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou de ses produits ou droits auxquels elle n'aurait pas renoncé dans un contexte différent ;
- retarder ou mettre en sommeil certains projets de développement ;
- accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins attrayants que ceux qu'il aurait été possible d'obtenir dans un contexte différent ; ou
- envisager des cessions d'actifs, voire l'adossé à un partenaire industriel.

Si la Société se trouvait dans l'incapacité de financer sa propre croissance, elle serait contrainte de trouver d'autres sources de financement notamment par de nouveaux appels au marché. Ses actionnaires pourraient ainsi être dilués.

Mesures de gestion du risque

La Société dispose d'outils de planification financière et d'un suivi budgétaire lui permettant de piloter l'évolution de ses besoins financiers et d'anticiper les nouveaux besoins de financement. La Société entretient également une veille sur les financements non dilutifs disponibles et auxquels elle peut prétendre.

6.1.2.2. Liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir à un horizon de 12 mois à compter de la date du présent Document d'Enregistrement Universel, compte tenu de la situation de sa trésorerie nette et du financement potentiel issu des instruments financiers en cours. En fonction des scénarios d'évolution de l'activité en 2024 et début 2025, la Société dispose d'un horizon de liquidités jusqu'au milieu du 2ème trimestre 2025. A titre indicatif, au 31 décembre 2023, la trésorerie brute et équivalents de trésorerie de la Société s'élevait à 11 millions d'euros.

6.1.2.3. Avances publiques et crédit d'impôt recherche

6.1.2.3.1. Aides de financeurs publics

Au-delà du financement par les fonds propres et la dette, la Société finance son développement par le recours à des aides publiques dans le cadre de sa participation à des projets, soit collaboratifs en tant que chef de file ou comme partenaire, soit à titre individuel.

Ces aides sont sujettes à des conditions suspensives dont les plus importantes sont l'atteinte des dates-clés des projets financés et le niveau des capitaux propres de la Société.

A l'instar de tous les programmes bénéficiant d'aides publiques, la Société est exposée au risque de remboursement de tout ou partie de ces aides en cas de non-respect de ses engagements de faire, ou de ne plus en bénéficier dans le futur quelle qu'en soit la raison.

Une telle situation pourrait priver la Société de certains des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de recherche et développement ou d'investissements. En effet, la Société ne peut garantir qu'elle disposerait alors des moyens financiers supplémentaires nécessaires, du temps ou de la possibilité de remplacer ces ressources financières par d'autres.

Les programmes de recherche aidés font l'objet de jalons techniques. En cas de non-atteinte de ces jalons, il est possible que les financements cessent, ce qui aurait un impact défavorable sur le développement de ces projets et sur celui de la Société.

En tout état de cause, lorsque les avances remboursables sont définitivement versées, la Société est exposée au risque de remboursement de tout ou partie de ces aides selon des modalités définies ou à définir contractuellement entre les parties.

Les tableaux présentés ci-dessous détaillent, pour chacun des projets auxquels elle est associée, la position de la Société et les montants financiers en jeu, ainsi que la répartition des montants encaissés et à recevoir par projet et types de financement.

Tableau 1 : Synthèse des projets collaboratifs en vigueur au 31 décembre 2023

Organisme financeur	Projet	Position	Montant des aides obtenues	Montant encaissé	Montant à recevoir
---------------------	--------	----------	----------------------------	------------------	--------------------

			Budget total Société	Total	Dont subvention	Dont avance remboursable		
Montants en milliers d'euros *								
BPI France	EIMA	Chef de file	8 596	4 089	1 877	2 212	4 089	0
BPI France	Transalg	Chef de file	11 339	5 026	3 926	1 100	5 026	
BPI France / Région Nvlle Aquitaine**	Valbiovi	Chef de file	284	142	107	35	141	1
BPI France	Blue Heaven	Chef de file	12 458	4 360	2 616	1 744	1 090	3 270
Région Nvlle Aquitaine	Investt Libourne	Chef de file	7 284	1 456	1 456	0	1 218	0
BPI France***	Plant#1	Chef de file	39 885	11 842	7 105	4 737	0	11 842
TOTAL			79 846	26 915	17 087	9 828	11 493	15 184

* : Solde de 1 462K€ au 31 décembre 2023 après remboursement de 450K€ en 2023

** : Ce projet d'un montant initial de 2 250K€ a été transféré à CarbonWorks à l'occasion de l'apport d'actifs par Fermentalg en juillet 2021, ainsi que le solde des aides correspondantes (983K€)

*** : la mise en œuvre de ce projet est actuellement suspendue

Tableau 2 : Répartition des montants encaissés et à recevoir par projet et types de financement au 31 décembre 2023

Organisme financeur	Projet	Aide totale	Dont subvention			Dont Avance remboursable		
			Montant total	Montant encaissé	Montant à recevoir	Montant total	Montant encaissé	Montant à recevoir
Montants en milliers d'euros								
BPI France	EIMA	4 089	1 877	1 877	0	2 212	2 212	0
BPI France	Transalg	5 026	3 926	3 926	0	1 100	1 100	0
BPI France / Région Nvlle Aquitaine*	Valbiovi	142	107	106	1	36	36	0
BPI France	Blue Heaven	4 360	2 616	654	1 962	1 744	436	1 308
Région Nvlle Aquitaine	Invts Libourne	1 456	1 456	1 218	0	0	0	0

TOTAL	15 073	9 982	7 733	2 011	5 092	3 760	1 332
-------	--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

*: ne sont repris que les montants relatifs à l'activité de Fermentalg préalablement à l'apport d'actifs à CarbonWorks en juillet 2021.

6.1.2.3.2. Crédit Impôt Recherche (« CIR »)

Le CIR prend la forme d'une réduction d'impôt calculée en fonction des dépenses de R&D engagées par l'entreprise. Ouvrent droit au CIR les dépenses affectées à la réalisation d'opérations de recherche scientifique et technique, qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou d'opérations de développement expérimental. Ces dépenses sont limitativement énumérées par la loi. Elles incluent notamment les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, la veille technologique et les frais de propriété intellectuelle.

Les produits constatés et les créances en fin d'exercice sont détaillés au chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel, dans les notes [et 13.3 de l'annexe aux comptes IFRS. Les montants, ainsi que la documentation afférente à leur justification, sont établis avec l'assistance de consultants spécialisés et font fréquemment l'objet de revue par l'administration fiscale.

6.1.3. Risques exogènes

6.1.3.1. Matières premières et énergie : disponibilité et durabilité

Les procédés industriels mis en œuvre par la Société nécessitent une source de carbone, du sirop de glucose actuellement, et requièrent une quantité significative d'énergie pour fournir de l'électricité et de la vapeur.

Les marchés des matières premières ont connu de fortes tensions en 2022 et en 2023, notamment en relation avec la situation géopolitique récente (cf. section 4.1.3.2 du présent Document Enregistrement Universel). D'autres facteurs pourraient cependant contribuer dans la durée à une persistance de ces tensions : besoins croissants (évolution de la population mondiale) et/ou concurrents de ceux de la Société (production de biofuels, etc.), changement climatique induisant une baisse des rendements agricoles, etc. Ces tensions pourraient entraîner des problèmes d'approvisionnement et/ou des augmentations de prix significatives dans les prochaines années.

Les marchés de l'énergie ont pour des raisons similaires été fortement perturbés en 2022 et en 2023 par le conflit ukrainien, avec des hausses de prix brutales et imprévues dans le courant de l'année. Si les prix du gaz et de l'électricité sont revenus à des niveaux comparables à ceux qui prévalaient antérieurement au conflit, des pressions de long terme vont contribuer à une augmentation durable du prix de l'énergie : transition énergétique vers des énergies alternatives potentiellement plus coûteuses, réglementations visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, épuisement progressif des sources d'énergie fossile, etc.

Ces situations, hors du contrôle de la Société, pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

Mesures de gestion du risque

En ce qui concerne les matières premières, la Société teste des substrats autres que le glucose pour ses procédés de fermentation, et en particulier des coproduits issus de l'agriculture ou de l'industrie agro-alimentaire qui pourraient se substituer au glucose et présenter l'intérêt d'une économie circulaire.

Pour l'énergie, la Société travaille avec ses fournisseurs pour identifier des sources d'énergie alternative et décarbonée, telle que la biomasse.

6.1.3.2. Contexte sanitaire et géopolitique

L'opération d'invasion du territoire ukrainien lancée par l'Etat fédéral de Russie en février 2022, succédant à la période de pandémie du Covid 19, a provoqué des perturbations économiques et une crise géopolitique qui se poursuivent depuis cette date.

Si la société ne possède pas de participation dans des sociétés russes ou ukrainiennes et n'entretient pas à ce jour de relations commerciales avec ces pays, elle est confrontée à un risque plus général de marché lié à la hausse du prix des matières premières et aux conséquences potentielles sur les chaînes logistiques. Les tensions inflationnistes et la hausse des taux d'intérêt survenues en 2023 ont entraîné un ralentissement économique dans différentes régions où la Société vend ses produits. Cependant, le risque associé à ces incertitudes macroéconomiques et géopolitiques ne peut faire aujourd'hui l'objet d'une évaluation plus poussée.

6.1.4. Risques réglementaires

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques ainsi que la conformité de son activité à son cadre réglementaire (assurances, propriété intellectuelle, dépôt de brevets, etc.). La Société fait également appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches.

6.1.4.1. Risques liés aux autorisations et contraintes réglementaires

L'activité de la Société ne nécessite pas, à ce stade, de manipulation génétique dans ses locaux (au niveau de la R&D). En effet, dans le cadre de la culture des souches et de leur exploitation, la Société n'a recours qu'à des méthodes non transgéniques destinées à améliorer la qualité desdites souches. La Société pourrait toutefois, dans le cadre de ses projets de développement, être amenée à utiliser des Micro-organismes Génétiquement Modifiés (« MGM »).

La Société pourrait également être confrontée à un durcissement de la réglementation française et européenne relative aux MGM. De cette manière, certaines souches ne revêtant pas la qualification de MGM pourraient être classifiées en tant que telles.

Dans de telles hypothèses, et afin de se conformer à l'évolution de la législation, la Société pourrait être amenée à réaliser des investissements additionnels pouvant s'avérer dissuasifs pour la poursuite de ses tests de développement ce qui pourrait avoir un impact significativement négatif sur le développement, la production, et les résultats de la Société.

De manière générale, les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à valoriser ses microalgues. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la mise sur le marché peut prendre plusieurs mois ou années et requérir d'importantes ressources financières. Les délais de procédure communiqués par les autorités et intégrés dans le planning de développement des produits demeurent purement théoriques car ils ne tiennent pas compte des demandes complémentaires formulées en cours de procédure. Généralement, ces demandes de données supplémentaires entraînent des coûts supplémentaires et un retard de mise sur le marché du fait d'un arrêt de la procédure.

De plus, l'environnement réglementaire est en constante évolution, la Société s'expose donc à des risques en cas de nouvelles exigences législatives ou réglementaires, ou en cas de modifications des exigences en vigueur. De telles modifications pourraient notamment conduire la Société à retarder la mise sur le marché de nouveaux produits et/ou à augmenter les coûts liés à leur mise sur le marché. Exceptionnellement, ces évolutions pourraient compromettre les projets en cours de développement.

Mesures de gestion du risque

La Société assure une veille réglementaire en interne afin de s'assurer qu'elle respecte les lois et réglementations en vigueur et d'identifier toute nouvelle réglementation applicable. Elle travaille par ailleurs avec des prestataires spécialisés dans le dépôt et la gestion de dossiers réglementaires auprès des autorités concernées.

6.1.4.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

6.1.4.2.1. Incertitudes inhérentes aux droits de propriété intellectuelle

Le succès commercial de la Société dépend notamment de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété industrielle. Dans les domaines d'activité de la Société, l'identification et la divulgation de l'invention brevetable, le maintien en vigueur et la défense des brevets, présentent des incertitudes et soulèvent des questions juridiques et scientifiques complexes. La brevetabilité du vivant fait l'objet de nombreuses controverses.

De nombreux aspects de l'activité de la Société peuvent faire l'objet de brevets :

- les souches de microalgues qui sont utilisées comme matériel biologique de base ;
- les procédés de traitement, de purification, de reproduction et de conservation desdites microalgues ;
- les méthodes de sélection et de criblage, d'amélioration et de validation ;
- les procédés d'extraction des produits dérivés ;
- les produits dérivés eux-mêmes ainsi que leurs applications ;

qui conduisent ou conduiront la Société à bénéficier d'un portefeuille de brevets de familles différenciées.

D'une façon générale, les risques sont les mêmes quelles que soient les familles de brevets.

- **Identification des inventions brevetables**

Les microalgues attirent, à l'heure actuelle, l'attention de nombreux chercheurs dans le monde. Ces êtres microscopiques présents notamment dans les rivières, les lacs et les océans, font l'objet de nombreuses campagnes de prospection pour leur capacité naturelle à exprimer des produits utiles notamment dans la nutrition humaine, la santé et la cosmétologie : lipides, protéines, pigments, etc.

Les risques liés à leur brevetabilité reposent sur l'obtention de microalgues dérivées des microalgues naturelles présentant les caractéristiques nécessaires pour être brevetables : la nouveauté structurelle ou fonctionnelle, l'identification d'au moins une application à caractère industriel et l'implication d'une activité inventive ayant donné lieu à une invention qui ne découle pas de façon évidente de l'art antérieur.

Lors du dépôt d'un brevet, et malgré les études pratiquées par la Société et ses prestataires, d'autres brevets peuvent porter sur une invention antérieure. En effet, l'engouement pour les microalgues, et les marchés dans lesquels elles évoluent, induit une augmentation des travaux de recherches, provoquant la multiplication des publications (art antérieur) et rendant ainsi difficile le dépôt de brevets.

- **Divulgarion des inventions brevetables**

La protection par brevet requiert une divulgation de l'invention suffisamment claire et précise pour qu'un tiers puisse la reproduire et l'étudier. Pour cela, il est nécessaire de décrire au moins un exemple détaillé de réalisation de l'invention et de rendre la souche de microalgue utilisée pour cet exemple accessible aux tiers en la déposant auprès d'une autorité internationale de dépôt de microorganismes compétente.

Les risques liés à cette divulgation reposent sur la mise à disposition du public des éléments clés de l'invention indépendamment de l'issue de l'examen de la demande de brevet, donc indépendamment de leur protection effective.

- **L'examen d'une demande de brevet**

Du fait de la concurrence entre chercheurs, de la publication de résultats et de la complexité des organismes du vivant, les questions posées par les examinateurs des offices de brevets, en particulier européen, américain et japonais, sont très documentées et risquent d'amener à une diminution de la portée du brevet pour défaut de nouveauté ou d'activité inventive (à titre d'exemple : limitation des revendications, scission des demandes de brevets) quand cela n'est pas le rejet de l'intégralité de la demande de brevet elle-même.

- **Le maintien en vigueur du brevet**

La Société ne peut garantir que :

- elle développera de nouvelles inventions brevetables ;
- les demandes d'enregistrement de brevets en instance donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets ;

- les brevets délivrés ou donnés en licence à la Société ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers, invalidés ou jugés inapplicables ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets soit suffisante pour la protéger de ses concurrents ;
- ses produits ne contreferaient pas, ou ne seraient pas accusés de contrefaire, des brevets appartenant à des tiers ;
- des tiers n'intenteront pas une action ou ne revendiqueront pas un droit de propriété sur les brevets ou autres droits de propriété industrielle de la Société ; ou
- les demandes de brevets et/ou les brevets délivrés seront applicables aux activités de la Société.

En outre, il existe des divergences, selon les pays, entre les législations sur le contenu des brevets octroyés dans le domaine des biotechnologies et sur l'étendue des revendications autorisées d'une manière générale sur la protection des activités inventives. Une action en justice pourrait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété industrielle, de protéger les secrets commerciaux ou de déterminer la validité et l'étendue des droits de propriété industrielle de la Société. Les litiges en matière de propriété intellectuelle sont fréquemment longs, coûteux et complexes, et un tel litige pourrait donc diminuer les ressources financières de la Société, réduire le montant d'éventuels bénéfices qui pourraient être réalisés par la Société et ne pas lui apporter la protection recherchée.

Les concurrents de la Société pourraient contester avec succès ses brevets, qu'ils lui aient été délivrés ou licenciés, devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire l'étendue des brevets de la Société. En tout état de cause, une contestation, même non couronnée de succès, aurait des conséquences dommageables sur la Société en termes de coûts inhérents à la procédure judiciaire y relative. De plus, ces brevets pourraient être contrefaits ou contournés avec succès grâce à des innovations (cf. section 4.1.4.3 du présent Document Enregistrement Universel).

La survenance de l'un de ces événements concernant l'un des brevets de la Société ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société n'a été impliquée dans aucun litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle.

6.1.4.3. Risques spécifiques liés aux contrefaçons ou contournements de brevets

Les demandes de brevet ne sont généralement pas publiées avant un délai de dix-huit mois à compter des demandes de priorité.

Par conséquent, la Société n'a pas la certitude que d'autres sociétés n'ont pas mis au point les inventions couvertes par les demandes de brevet en cours avant elle ou que celles-ci ont été les premières à avoir déposé des demandes de brevet sur ces inventions. Dans pareilles hypothèses, la Société pourrait devoir obtenir les licences adéquates sur ces brevets, interrompre ou modifier certaines activités ou procédés, voire développer ou obtenir des technologies alternatives, ce qui est susceptible d'entraîner des conséquences défavorables sur le développement de ses produits et ses revenus futurs.

La croissance de l'industrie des biotechnologies et la multiplication du nombre de demandes de brevets et de brevets délivrés augmentent le risque que des tiers considèrent que les produits ou les technologies de la Société enfreignent leurs droits de propriété intellectuelle.

D'autre part, afin d'empêcher la contrefaçon de ses produits, la Société pourrait devoir tenter des actions en contrefaçon longues et coûteuses. Il est difficile de se protéger contre l'utilisation non autorisée des droits de propriété industrielle autrement que par un litige et la Société ne peut garantir qu'elle réussira à assurer le respect de ses droits de propriété industrielle. De plus, l'investissement croissant des industries de l'énergie, de la nutrition et de l'industrie chimique dans le domaine de la biotechnologie, conjugué à l'accroissement du nombre de brevets délivrés dans le domaine des microalgues, augmente le risque de concurrence ou de contournement de brevets au préjudice des technologies de la Société.

En conclusion, tout litige de ce type pourrait gravement affecter la faculté de la Société à poursuivre son activité.

Les litiges portant sur des aspects de propriété intellectuelle pouvant nuire à la faculté de la Société de poursuivre son activité pourraient conduire cette dernière à :

- former d'éventuelles injonctions interdisant la production ou la vente, ou requérant l'obtention d'une licence (qui modifie l'économie) ; et
- obtenir une licence de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue dans des conditions raisonnables, voire ne pas être obtenue du tout.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, aucun litige significatif n'existe, à la connaissance de la Société, s'agissant des brevets et demandes de brevets qui seraient essentiels à la Société dans le cadre du développement de ses produits.

Mesures de gestion du risque lié à la propriété intellectuelle

La Société assure, directement et avec l'aide de prestataires, une veille sur les brevets déposés dans ses domaines d'activité ainsi que le suivi des procédures d'enregistrement et de renouvellement. Préalablement au dépôt de demandes de brevets, elle effectue des recherches pour maximiser ses chances de succès de protection de sa propriété intellectuelle. En cas de contestation de sa propriété intellectuelle, ou de contestation de la propriété intellectuelle de tiers, la Société s'entoure de conseils juridiques et avocats spécialisés pour choisir les meilleures stratégies visant soit un compromis amiable, incluant ou pas des royalties, ou une action judiciaire. Par ailleurs, la Société s'assure de lancer toute action appropriée à l'encontre de tout contrefacteur, le cas échéant.

6.2. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le conseil d'administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; et
- la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme, par exemple, la définition de la stratégie de la Société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints mais il a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées.

Les principaux éléments contribuant au contrôle interne et à la gestion des risques de la Société figurent ci-après.

6.2.1. Organisation générale

6.2.1.1. Fondements du contrôle interne mis en place au sein de la Société

Le contrôle interne en place au sein de la Société repose sur les principaux fondements suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité de la direction générale de la Société;
- les valeurs de la Société et sa raison d'être ; et
- un système de reporting financier, comptable et opérationnel périodique.

Il privilégie les critères de :

- responsabilisation des différents échelons hiérarchiques et/ou responsables de projets transversaux sur leur périmètre, via la fixation de budgets et d'objectifs ;
- réactivité, afin d'accompagner l'autonomie des directeurs de départements dans la gestion de leur fonction ; et
- souplesse, afin que le Directeur Général puisse exercer pleinement ses fonctions.

6.2.1.2. Personnes impliquées dans le contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne de la Société sont :

- le Directeur Général, qui pilote le dispositif de contrôle interne dans son ensemble ;

- le Conseil d'administration de la Société, en tant qu'organe collégial ;
- le comité d'audit et RSE de la Société, dont la mission inclut le suivi de l'efficacité du dispositif ;
- les commissaires aux comptes de la Société, dans le cadre de leur mission de contrôle des comptes uniquement ;
- le contrôleur financier qui suit en détail l'établissement des comptes et les écarts par rapport au budget ou plan ; et
- le directeur financier en charge du suivi de la cohérence globale des comptes et de l'information financière.

6.2.1.3. Principaux supports des procédures de contrôle interne

L'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société se fonde sur les principes et outils suivants :

- des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité et centralisée par la direction des ressources humaines ; et
- un ensemble de procédures et de notes de service définissant des responsabilités et devoirs.

Dans ce cadre, la Société a par ailleurs mis en place une procédure de délégations de pouvoirs et de signature. Le niveau hiérarchique de la personne habilitée à prendre un engagement financier ou à réaliser un paiement au nom et pour le compte de la Société, est déterminé en fonction du montant et de la nature des dépenses envisagées (dépenses opérationnelles, d'investissements, ordres de mission et frais). Une revue des délégations de pouvoirs et de signature est régulièrement réalisée.

Postérieurement à la conclusion de l'engagement financier ou de la réalisation du paiement concerné, la personne habilitée en rend compte à son supérieur hiérarchique (sauf pour le Directeur Général qui en rend compte au Conseil d'administration).

6.2.1.4. Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la Société est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité, au travers d'actions d'animation et d'outils de partage de l'information.

6.2.1.5. Actions d'animation

Le Comité de Direction traite l'ensemble des points opérationnels en liaison avec le business plan et le budget annuel et procède à la revue des activités opérationnelles présentée en conseil d'administration.

6.2.2. Processus de gestion des risques

La Société a mis en place en 2022 un processus formalisé de gestion des risques global. Elaboré par les équipes opérationnelles et le Comité de Direction, il a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration, et d'une révision suite aux recommandations de ce dernier. En fonction de leur impact et de leur criticité, les risques font l'objet d'une gestion et d'un suivi à différents échelons de responsabilité, en interne ou avec le Conseil d'administration.

Par ailleurs, la Société assure avec l'assistance de conseils juridiques le traitement des contrats et/ou contentieux pouvant générer des risques significatifs pour l'activité de la Société ainsi que son secrétariat juridique.

6.2.3. Surveillance du dispositif de contrôle interne

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne permanente. Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont exposées ci-après.

6.2.3.1. Organisation de la fonction comptable et financière

La fonction comptable et financière est gérée en interne par une équipe composée de quatre personnes (un contrôleur financier, deux comptables et une assistante) supervisées par le directeur administratif et financier.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la comptabilité générale et les déclarations fiscales sont gérées en interne. Les comptes IFRS sont également réalisés en interne et revus par un expert en normes IFRS.

La gestion de la paie est réalisée en interne. L'évaluation des indemnités de départ à la retraite de même que celle des engagements liés à l'attribution des actions gratuites sont confiées à des experts indépendants.

6.2.3.2. Comptes IFRS

La Société consolide au 31 décembre 2023 sa participation dans CarbonWorks, la coentreprise créée avec le groupe Suez. La revue des critères de détention et contrôle a conduit à une consolidation par mise en équivalence de CarbonWorks.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les comptes IFRS sont établis par la Société et revus par un spécialiste de ces normes.

6.2.3.3. Suivi budgétaire

La Société détermine un budget pour chaque grande fonction de la Société et pour chaque plateforme technologique (microbiologie, développement des procédés, analytique). Un reporting mensuel est réalisé afin d'étudier les éventuels écarts avec ces budgets.

La Société a mis en place un suivi des temps et une comptabilité analytique permettant une évaluation fine des revenus et des coûts, notamment par projet.

6.2.3.4. Clôture des comptes sociaux de la Société

Des niveaux de responsabilité existent permettant un contrôle a priori des dépenses. Une séparation des tâches existe entre la personne passant les écritures comptables et celles autorisant les décaissements.

6.3. Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales

Dans le cadre de son activité, la Société peut être confrontée à des enquêtes ou des litiges avec les parties prenantes à son activité : salariés, fournisseurs, clients, etc. Ces situations sont gérées de façon amiable ou avec l'assistance de cabinets spécialisés.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société n'est engagée dans aucune procédure d'enquête administrative ou judiciaire autre que des procédures courantes provisionnées dans ses comptes au 31 décembre 2023.

7. CONCURRENCE

7.1. Marché des Oméga 3

De grands groupes aux activités diversifiées tels que DSM (Pays-Bas) ou Corbion (Pays-Bas) interviennent sur ce marché, avec notamment une activité importante sur le marché de l'aquaculture. Des sociétés plus spécialisées telles que Mara Renewables (Canada) ou Xiamen Huison Biotech (Chine) sont également des acteurs proposant des huiles microalgales.

7.2. L'industrie des colorants naturels et des protéines alternatives

Le marché des colorants naturels est organisé autour de quelques acteurs spécialisés qui sont principalement :

- Givaudan (SUISSE) : position sur le marché, renforcée avec l'acquisition en 2021 de DDW, numéro 2 mondial des colorants naturels ;
- Oterra (Danemark), précédemment division de CHR HANSEN ;
- SENSIENT COLORS (US) – groupe Américain dont la division Colors fournit des solutions colorantes personnalisées aux acteurs de l'industrie agro- alimentaire, cosmétique et pharmaceutique ;
- GNT (Pays-Bas) – groupe qui jouit d'une renommée internationale grâce à son portefeuille EXBERRY ®, la première marque mondiale d'aliments colorants.

Deux acteurs internationaux sont actifs sur le marché de la phycocyanine de spiruline :

- DIC (Japon) : leader du marché de la phycocyanine de spiruline via leur produit premium LINABLUÉ ®, positionné en tant que colorant alimentaire ;
- Algavista (Inde) : filiale du groupe E.I.D Parry, qui produit et commercialise des extraits de spiruline et de phycocyanine destinés à des applications de colorants alimentaires, nutrition humaine et nutra- ceutiques.

8. DOCUMENTS DISPONIBLES

Pendant la durée de validité du présent Document d'Information, les documents listés ci-dessous peuvent être consultés sur le site internet de la Société (<https://www.fermentalga.com/?lang=fr>), le cas échéant :

- Un Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2023 sous le N° D. 23-0392, incluant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et publié le 4 mai 2023 ;
- Un Amendement n°1 au Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé le 23 mai 2023 auprès de l'AMF sous le numéro n° D.23-0392-A01 et publié le 24 mai 2023 ;
- Un Amendement n°2 au Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé le 27 février 2024 auprès de l'AMF sous le numéro n° D.23-0392-A02 incorporant par référence le rapport financier semestriel au 30 juin 2023 et publié le 28 février 2024 ;
- Un Prospectus approuvé le 27 février 2024 sous le numéro 24-049 par l'AMF et publié le 28 février 2024 ;
- Les statuts de la Société ; et

- Tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société dont une partie est incluse dans le Document d'Enregistrement Universel 2022.

9. DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DES TITRES FAISANT L'OBJET DE L'ADMISSION SUR LE MARCHE EURONEXT GROWTH PARIS

9.1. Motivation de la demande de transfert

Ce projet vise à permettre à la société Fermentalg S.A. de réduire les contraintes associées au marché réglementé Euronext Paris et les moyens engagés pour y répondre. Euronext Growth Paris propose un fonctionnement simplifié, plus adapté à la taille, à l'activité, à la capitalisation boursière ainsi qu'aux besoins de la Société, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

9.2. Caractéristiques des actions de la Société dont l'inscription à la cote d'Euronext Growth est demandée

La demande d'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris porte sur les **54 053 395** actions ordinaires existantes à ce jour et entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,04 Euro chacune.

Par ailleurs :

- un nombre maximum de 30 000 000 actions pourront être admises sur le marché Euronext Growth à Paris à l'issue de leur émission par conversion de 6 847 828 obligations convertibles ;
- un nombre maximum de 5.462.686 actions, susceptible de changer en fonction de l'évolution du Cours Moyen Pondéré par les volumes sur une période de quinze (15) jours précédant la demande de conversion conformément au prix de conversion des OC tel que défini dans la Note d'Opération attachée au Prospectus a été approuvé le 27 février 2024 sous le numéro 24-049 par l'AMF pourront être admises sur le marché Euronext Growth à Paris à l'issue de l'exercice intégral des actions gratuites, des OCA 2020, des BSA OC2020, émis et attribués, exerçables ou non.

Aucune action nouvelle ne sera émise dans le cadre de l'inscription aux négociations.

Libellé des actions : FERMENTALG

Code ISIN : FR0011271600

Mnémonique : ALGAE

Secteur d'activité : Recherche-développement en biotechnologie

Code NAF 72.11Z

Classification ICB: 55201020, Specialty Chemicals

9.3. Calendrier définitif du transfert de marché de cotation

29 janvier 2024 : communiqué de presse indiquant que le conseil d'Administration de la Société a décidé de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires du 2 février 2024 le projet de transfert de cotation de ses titres du marché réglementé Euronext Paris (Compartiment C) vers le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris.

2 février 2024 : tenue de l'assemblée générale ayant approuvé le projet de transfert de marché de cotation.

6 février 2024 : communiqué de presse de la Société informant le public de :

- Approbation par l'assemblée générale du 2 février 2024 du projet de transfert de marché de cotation des actions ordinaires de la Société sur le marché Euronext Growth

- Conseil d'administration le 5 février 2024 décidant de la mise en oeuvre du projet de transfert de marché, ainsi que
- Les principaux termes du projet et de ses conséquences

13 février 2024 : dépôt de la demande de transfert de marché de cotation auprès d'Euronext.

10 avril 2024 : notification par Euronext de la décision d'admission des titres sur Euronext Growth

12 avril 2024 :

- Communiqué de presse après bourse par la Société et mise en ligne du document d'information
- Avis Euronext annonçant la radiation des actions ordinaires de la Société sur Euronext Paris
- Avis Euronext annonçant l'admission des actions ordinaires de la Société sur Euronext Growth Paris

16 avril 2024 :

- Radiation des actions ordinaires de la société sur Euronext Paris (avant bourse)
- Admission des actions ordinaires de la société sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture)

9.4. Listing Sponsor

Le listing sponsor de la Société est CIC Market Solutions 6 Avenue de Provence 75009 Paris.

10. CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Les informations suivantes sont issues de l'Amendement n°2 publié le 28 février 2024 qui actualise le Document d'Enregistrement Universel 2022 et doivent être lues avec le chapitre 7 « CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ » dudit Document.

Le paragraphe suivant annule et remplace le paragraphe 7.6.1 « Capital social » du Document d'Enregistrement Universel 2022.

« A la date du présent Amendement n°2, le capital social de la Société s'élève à 2 127 138,28 € euros. Ce dernier est composé de 53 178 457 actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,04 euros chacune.

La section 7.6.9 détaille les variations du capital intervenues sur les trois derniers exercices. À la date du présent Amendement n°2, les droits de vote théoriques s'élèvent à 56 067 968 contre 55 964 366 pour les droits de vote exerçables en assemblée générale. Cet écart s'explique par les 103 602 actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu entre la Société et la société Gilbert Dupont.

Le paragraphe suivant annule et remplace le paragraphe 7.6.6 « Valeurs mobilières donnant droit à une quote-part de capital » du Document d'Enregistrement Universel 2022.

« Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des instruments financiers émis et encore en vigueur à la date du présent Amendement n°2 :

Instruments financiers à la date du DEU	Note	Nombre émis	Solde à la date du DEU	Parité actions	Nombre potentiel d'actions à la date du DEU	Prix d'exercice	Instruments exerçables* (oui/non)
Actions gratuites	(1)	674 100	634 100	1,00	634.100	0,00 €	NA
OCA 2020	(2)	4 000 000	2 000 000	1,00	3.685.729**	Variable	Non
BSA OC2020	(3)	4 000 000	2 000 000	1,75	1.142.857	1,75 €	Non
OCA 2023	(4)	6 847 828	3 787 828	1,00	5.827.428***	Variable	Oui

*: prix d'exercice supérieur ou égal (non) ou inférieur (oui) au cours de l'action à la date de l'Amendement n°2.

** : Cours Moyen Pondéré par les Volumes des 3 mois précédant la conversion (calcul effectué à l'issue de la clôture du marché le 22 février 2024).

*** : nombre d'actions calculé sur la base du cours moyen du 22 février 2024.

(1) Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux et salariés figurant dans le tableau de la section 3.8.13 du présent Document d'Enregistrement Universel.

(2) 2.000.000 d'obligations convertibles souscrites intégralement par DDW, Inc., dont les caractéristiques sont décrites dans la section 5.3.5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel, le prix indicatif de conversion retenu dans le tableau est de 0,54 €.

(3) 2.000.000 de BSA souscrits intégralement par DDW, Inc., permettant de souscrire 1 142 857 actions jusqu'au 20 juin 2025.

(4) 6 847 828 obligations convertibles en actions émises le 14 mars 2023, convertibles sur la base du prix le plus bas entre un prix fixe de 2,50€ et 94 % du plus petit Cours Moyen Pondéré par les Volumes (CMPV) pris parmi les quinze (15) dernières séances de bourse précédant la date de demande de conversion. Le cours de référence retenu dans le tableau est de 0,70 €, soit un prix de conversion indicatif de 0,65 €.

Les valeurs mobilières visées aux (1) à (4) ci-avant ouvrent droit, sous condition, à la souscription ou l'émission d'un total de 11 290 114 actions.

En conséquence de ce qui précède, à la date du présent Amendement n°2, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées s'élève à 11 290 114 et représente une dilution maximale de 21,2% sur la base du capital existant à ce jour. »

Le paragraphe suivant annule et remplace le paragraphe 7.6.7 « Capital autorisé » du Document d'Enregistrement Universel 2022.

« Les délégations de compétence et autorisations accordées par les assemblées générales des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital en vigueur à la date du présent Amendement n°2 figurent dans le tableau ci-dessous.

Ces délégations et autorisations ont été approuvées par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société en date du 15 juin 2022 et du 2 février 2024.

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de validité et échéance	Montant nominal maximum (en € ou pourcentage du capital social)	Usage de la délégation ou de l'autorisation
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement au capital de la Société ou donnant droit à un titre de créance. (13 ^{ème} résolution)	15 juin 2022	26 mois 14 août 2024	Montant nominal des augmentations de capital immédiates et/ou à terme : 600.000 € ⁽¹⁾ Montant nominal des titres de créances : 40.000.000 € ⁽²⁾	Néant.
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou donnant droit à un titre de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaire et par offre au public, conformément notamment à l'article L. 225-136 du Code de commerce. (14 ^{ème} résolution)	15 juin 2022	26 mois 14 août 2024	Montant nominal des augmentations de capital immédiates et/ou à terme : 600.000 € ⁽¹⁾ Montant nominal des titres de créances : 40.000.000 € ⁽²⁾ Le prix des émissions et, le cas échéant, le montant de la prime d'émission est arrêté par le conseil d'administration dans les limites fixées ci-dessus ⁽³⁾⁽⁴⁾	Néant.

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de validité et échéance	Montant nominal maximum (en € ou pourcentage du capital social)	Usage de la délégation ou de l'autorisation
<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier.</p> <p>(15^{ème} résolution)</p>	15 juin 2022	26 mois 14 août 2024	<p>Montant nominal des augmentations de capital immédiates et/ou à terme : 600.000 €⁽¹⁾, sans pouvoir excéder 20% du capital par an</p> <p>Montant nominal des titres de créances : 40.000.000 €⁽²⁾</p> <p>Le prix unitaire par action ou par valeur mobilière, émise sur le fondement de cette autorisation, est fixée par le conseil d'administration dans les limites fixées ci-dessus⁽³⁾⁽⁴⁾</p>	Néant.
<p>Autorisation à conférer au conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale</p> <p>(16^{ème} résolution)</p>	15 juin 2022	26 mois	10% du capital social	Néant.
<p>Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter, dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale, le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émis en application des 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 17^{ème} résolutions, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.</p> <p>(18^{ème} résolution)</p>	15 juin 2022	26 mois ⁽⁵⁾ 14 août 2024	<p>15% du montant de l'émission initiale⁽¹⁾⁽²⁾</p> <p>Le prix unitaire par action émise sur le fondement de cette autorisation est identique au prix retenu par le conseil d'administration pour l'augmentation de capital correspondante</p>	Néant.
<p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément notamment à l'article L. 225-147 du Code de commerce.</p> <p>(19^{ème} résolution)</p>	15 juin 2022	26 mois 14 août 2024	<p>10% du capital social au moment de l'émission</p> <p>Fixation de la parité d'échange par le Conseil d'administration, ainsi que le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser</p>	Néant.

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de validité et échéance	Montant nominal maximum (en € ou pourcentage du capital social)	Usage de la délégation ou de l'autorisation
<p>Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, conformément notamment à l'article L. 22-10-54 du Code de commerce.</p> <p>(20^{ème} résolution)</p>	15 juin 2022	26 mois 14 août 2024	<p>Montant nominal des augmentations de capital immédiates et/ou à terme : 600.000 €</p> <p>Montant nominal des créances : 40.000.000 €</p> <p>Fixation de la parité d'échange par le Conseil d'administration, ainsi que le cas échéant, le montant de la souste en espèces à verser</p>	Néant.
<p>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises sur conversion des obligations convertibles en actions dites OC0326 émises par la Société le 14 mars 2023.</p> <p>(4^{ème} résolution)</p>	2 février 2024	18 mois 2 août 2025	Montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises sur conversion des OC0326 : 1.200.000 €	Néant.

⁽¹⁾ Le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisées s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 800.000 € de nominal (22^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 15 juin 2022).

⁽²⁾ Le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 45.000.000 € de nominal (22^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 15 juin 2022).

⁽³⁾ En cas d'utilisation de cette autorisation, elle devra être mise en œuvre dans les conditions suivantes :

- pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des trois (3) dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 % ; et
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini ci-dessus.

⁽⁴⁾ En cas d'utilisation de cette autorisation, le conseil d'administration est autorisé à fixer le prix d'émission, dans la limite de 10% du capital social apprécié à la date d'émission sur une période de douze (12) mois dans les conditions suivantes :

- le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des trois (3) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25 % ; et
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital social, sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action émise en conséquence de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

⁽⁵⁾ En cas d'utilisation de cette autorisation, elle devra être mise en œuvre dans les trente jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital qui serait décidée dans le cadre des 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 17^{ème} résolutions de l'Assemblée générale du 15 juin 2022.

Le paragraphe suivant annule et remplace le paragraphe 7.6.9 « Historique du capital social » du Document d'Enregistrement Universel 2022.

« Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital de la Société au cours des trois dernières années :

Date	Nature des opérations	Variation de capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé total d'actions	Capital après opération*	Prix d'émission
21/01/21	Souscription de 3 625 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux Exercice de 1 418 214 BSA Exercice de 179 BSPCE	156 768 €	7 851 788 €	3 919 205	28 146 009	1 125 840 €	2,04 €
15/04/21	Souscription de 550 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux Exercice de 1 656 970 BSA Exercice de 298 BSPCE	94 236 €	4 925 050 €	2 355 889	30 501 898	1 220 076 €	2,13 €
27/10/21	Souscription de 2 765 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux Exercice de 761 838 BSA	114 953 €	7 455 021 €	2 873 834	33 375 732	1 335 029 €	2,63 €
14/12/21	Souscription de 550 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux Exercice de 997 925 BSA Conversion de 2 088 840 OCA	145 471 €	6 791 842 €	3 636 765	37 012 497	1 480 500 €	1,91 €
21/12/21	Souscription de 2 909 090 actions ordinaires par Trust Nixon et Nextstage	116 364 €	7 883 634 €	2 909 090	39 921 587	1 596 863 €	2,75 €
21/04/22	Souscription de 540 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux Exercice de 63 461 BSA	31 754 €	1 864 088 €	793 843	40 715 430	1 628 617 €	2,39 €
16/12/22	Souscription de 955 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux Exercice de 426 100 BSA	55 244 €	2 715 602 €	1 381 100	42 096 530	1 683 861 €	2,01 €
12/12/23	Acquisition de 91 700 actions gratuites	3 668 €	-3 668 €	91 700	42 188 230	1 687 529 €	0,00 €

12/12/23	Conversion de 151 362 BSA Blue	336 €	14 379 €	8 409	42 196 639	1 687 866 €	1,75 €
12/12/23	Conversion de 2 408 000 OC0326	326 569 €	2 081 431 €	8 164 214	50 360 853	2 014 434 €	0,29 €

Le paragraphe suivant annule et remplace le paragraphe 7.7.1 « Répartition du capital social » du Document d'Enregistrement Universel 2022.

« A la connaissance de la Société, les actionnaires de la Société détenant plus de 4% du capital à la date du présent Amendement n°2 se répartissent de la façon suivante :

Actionnaires	A la date de l'Amendement n°2			
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% droits de vote théoriques ⁽¹⁾
<i>Bpifrance Investissement (agissant en qualité de société de gestion pour le compte de Fonds Ecotechnologies)</i>	3.060.156	5,75%	3.060.156	5,46%
<i>Bpifrance Participations⁽²⁾</i>	2.983.810	5,61%	2.983.810	5,32%
Sous-Total Bpifrance	6.043.966	11,37%	6.043.966	10,78%
Demeter Investment Managers (FPCI Demeter 2)	2.276.754	4,28%	4.136.754	7,38%
Moneta Asset Management	2.475.000	4,65%	2.475.000	4,41%
Flottant	42.279.135	79,50%	43.308.646	77,24%
Auto-Détention	103.602	0,19%	103.602	0,18%
Total	53.178.457	100,00%	56.067.968	100,00%

⁽¹⁾ Le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, excluant les actions privées de droit de vote, y compris les droits de vote double. Ces droits de vote théoriques comprennent également les droits de vote suspendus résultant d'une privation de droits de vote de plein droit, par exemple les actions auto-détenues par la Société ou les droits de vote dont sont privés un actionnaire du fait d'une déclaration de franchissement de seuil tardive.

⁽²⁾ Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance. »

Le tableau suivant annule et remplace le tableau figurant au paragraphe 7.7.2 « Franchissement de seuils » du Document d'Enregistrement Universel 2022.

Les déclarations de franchissements de seuil communiquées à la Société au titre de l'exercice 2022 et jusqu'à la date du présent Amendement n°2 sont les suivantes :

Date	Société ayant franchi un seuil	Nature du franchissement de seuil	Nature de l'opération ayant conduit au franchissement de seuil(s)	Date(s) de franchissement de seuil(s)	Seuil(s) franchi(s)	Nombre d'actions de la Société détenues à la date de la déclaration	% de capital de la Société détenu à la date de la déclaration	Nombre de droits de vote de la Société détenus à la date de la déclaration	% de droits de vote de la Société détenu à la date de la déclaration
11.01.2022	Demeter Investment Managers ⁽¹⁾	A la baisse	Augmentation des droits de vote	05.01.2022	10% des droits de vote	2.276.754	5,70%	3.904.254	9,20%
18.02.2022	Caisse des dépôts et consignations	A la hausse	Acquisition d'actions	15.02.2022	15% des droits de vote ⁽²⁾	6.430.966	15,98%	6.430.966	15,06%
07.03.2022	EPIC Bpifrance	A la baisse	Augmentation de capital	04.03.2022	15% du capital ⁽³⁾	6.043.966	14,93%	6.043.966	14,08%
02.11.2023	Moneta Asset Management	A la hausse	Acquisition d'actions	27.10.2023	5% du capital et des droits de vote	2.391.480 ⁽⁴⁾	5,50%	2.391.480	5,19%
01.12.2023	Caisse des dépôts et consignations	A la baisse	Cession d'actions	27.11.2023	15% des droits de vote ⁽²⁾	7.036.957	15,56%	7.036.957	14,71%
19.12.2023	Caisse des dépôts et consignations	A la baisse	Cession d'actions	06.12.2023	15% du capital ⁽²⁾	6.755.861	13,41%	6.755.861	12,70%
19.12.2023	Demeter Investment Managers ⁽¹⁾	A la baisse	Augmentation des droits de vote	18.12.2023	5% du capital	2.276.754	4,52%	3.904.254	7,34%
06.02.2024	Moneta Asset Management	A la baisse	Augmentation de droits de vote	31.01.2024	5% des droits de vote	2.741.480	5,16%	2.741.480	4,89%
06.02.2024	Moneta Asset Management	A la baisse	Cession d'actions	02.02.2024	5% du capital	2.475.000	4,65%	2.475.000	4,41%

⁽¹⁾ Demeter Investment Managers agit pour le compte du fonds FCPI Demeter 2 dont elle assure la gestion.

⁽²⁾ La Caisse des dépôts et consignations a déclaré avoir franchi ce seuil indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement, agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies et CDC Croissance.

⁽³⁾ EPIC Bpifrance a déclaré avoir franchi ce seuil indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement, agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies.

⁽⁴⁾ Par déclaration en date du 9 novembre 2023, Moneta Assets Management a indiqué détenir, au 27 octobre 2023, 1.600.000 BSA-BLUE, exerçables à tout moment jusqu'au 15 décembre 203, donnant droit à 88.888 actions Fermentalg au prix de 2,75€ par action.

11. SITUATION DE TRESORERIE

Le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement financier net consolidé au 31 janvier 2024 établis selon le référentiel IFRS.

SITUATION FINANCIERE AU 31 JANVIER 2024 ⁽¹⁾	
A- Trésorerie	9 750 218
B- Equivalent de trésorerie ⁽²⁾	-
C- Titres de placement	-
D- Liquidité (A+B+C)	9 750 218
E- Créances financières à court terme au 31 janvier 2024	90 378
F- Dettes bancaires à court terme	-
G- Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	1 378 130
H- Autres dettes financières à court terme	-
I- Dettes financières à court terme au 31 janvier 2024 (F+G+H)	1 378 130
J- Endettement financier net à court terme au 31 janvier 2024 (I-E-D)	- 8 462 466
K- Emprunts bancaires à plus d'un an	3 728 547
L- Obligations émises	7 367 399
M- Autres emprunts à plus d'un an	2 000 000
N- Endettement financier net à moyen et long terme au 31 janvier 2024 (K+L+M)	13 095 946
O- Endettement financier net au 31 janvier 2024 (J+N)	4 633 480

(1) : Chiffres non audités.

(2) : Les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes à terme de durée maximale de 36 mois.

12. EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ET DES VOLUMES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

La première admission des actions de la Société sur Euronext Paris de la Société a eu lieu le 16 avril 2014. Au cours des 12 derniers mois (du 1er avril 2023 au 31 mars 2024), les cours et volumes de transaction ont évolué de la façon suivante :



Les cours, volumes et capitaux échangés ont évolué de la façon suivante au cours des 12 derniers mois.

Période		Cours en euros	Cumul des capitaux échangés (€)	Cumul des titres échangés (unités)
28/03/2024	Dernier cours	0,69	290 482	416 176
01/03/2024	Cours moyens pondérés 1 mois	0,60	3 160 612	5 267 108
02/01/2024	Cours moyens pondérés 3 mois	0,62	28 219 142	45 807 090
02/10/2023	Cours moyens pondérés 6 mois	0,48	37 690 803	78 908 744
03/04/2023	Cours moyens pondérés 12 mois	0,50	43 018 452	85 855 590

13. COMMUNICATIONS PUBLIEES PAR LA SOCIETE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

13.1. Communiqué de presse du 3 avril 2024 relatif aux résultats annuels 2023

Résultats annuels 2023

Libourne – 3 avril 2024 - Fermentalg, leader français des microalgues coté sur Euronext (FALG), dévoile aujourd'hui ses résultats annuels 2023 (1).

Pierre Josselin, Directeur Général de Fermentalg, déclare : « *Nous avons cumulé en 2023 l'impact d'un contexte économique affecté comme en 2022 par la flambée des prix de l'énergie et des matières premières et la remontée des taux d'intérêt, mais également marqué par des difficultés commerciales conjoncturelles, liées à la réduction des achats de deux clients majeurs.*

Nous abordons 2024 avec beaucoup plus de confiance. Le nouveau plan stratégique déployé depuis la fin de l'année 2023 commence à porter ses fruits comme en témoigne notre chiffre d'affaires trimestriel publié ce jour, en nette avance sur notre plan de marche.

Ceci confirme que notre technologie, nos produits et notre organisation sont désormais parfaitement alignés pour tirer profit des grandes tendances de fond en faveur de solutions pour une alimentation saine et durable, la protection des ressources marines et la lutte contre le changement climatique. »

Analyse du compte de résultat

(en K€)	2022	2023
Chiffre d'affaires	7 648	4 058
Résultat opérationnel avant paiement en actions et éléments non courants	-8 665	-10 907
Résultat opérationnel après paiement en actions et éléments non courants	-9 030	-11 808
Coût de l'endettement financier net	-424	-188
Autres produits et charges financiers	39	-1 277
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	-459	-875
Résultat net	-9 874	-14 148

Comme déjà annoncé, le chiffre d'affaires 2023, à 4,1 M€, affiche un repli de 47% par rapport à l'exercice précédent. Au-delà des freins conjoncturels qui ont affecté la consommation, en particulier sur le segment de la nutraceutique, Fermentalg a été pénalisé par deux clients majeurs ayant fortement réduit ou complètement annulé leurs achats.

Ce contexte explique l'augmentation des stocks au cours de l'exercice, qui a conduit la Société à en déprécier une partie, avec un impact comptable de -2,0 M€ sur l'exercice. Le stock net de 6,8 M€ a vocation à être écoulé au cours de 2024 avec la reprise de l'activité commerciale.

En parallèle, les gains de productivité industrielle réalisés progressivement au cours de l'exercice ont compensé le maintien à un niveau élevé des prix de l'énergie et du glucose. Les coûts totaux de R&D sont en baisse de 28% en 2023 à 5,6 M€, traduisant l'achèvement de l'industrialisation du colorant bleu d'origine naturelle stable en milieu acide. Après prise en compte des frais activés et des amortissements, la charge nette s'inscrit à 4,4 M€, soit 8% de moins qu'en 2022.

Le résultat opérationnel de l'exercice, avant paiement en actions et éléments non courants, ressort ainsi à -10,9 M€, contre -8,7 M€ un an plus tôt. Après prise en compte d'éléments non courants (transfert de la production industrielle vers le nouveau partenaire HuveNutra et dépréciation d'équipements obsolètes), le résultat opérationnel ressort à -11,8 M€ et à -9,8 M€ hors dépréciation de la valeur des stocks, contre -9,0 M€ pour l'exercice 2022.

Les charges financières sont fortement impactées par le calcul de la juste valeur en normes IFRS des obligations convertibles émises en 2023 (impact comptable de -1,2 M€ sans incidence sur la trésorerie), dans un contexte de volatilité du cours de l'action. Après prise en compte de la quote-part de résultat de CarbonWorks, filiale dédiée au développement de solutions d'économie circulaire du CO2 dont la montée en puissance opérationnelle pèse à court terme sur les résultats (-0,9 M€ contre -0,5 M€ un an plus tôt), le résultat net s'établit à -14,1 M€ (contre -9,9 M€ en 2022).

- (1) Le Conseil d'administration de Fermentalg, réuni sous la présidence de Philippe Lavielle, a arrêté les comptes annuels IFRS et les procédures d'audit ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour la publication du Document d'Enregistrement Universel au plus tard le 30 avril 2024.

Analyse de la structure financière

(en K€)	21/12/2022	21/12/2023
Capitaux propres	41 980	30 846
Dettes financières non courantes	10 187	13 973
Dettes financières courantes	831	1 381
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 902	11 162

Au 31 décembre 2023, Fermentalg dispose d'une trésorerie brute de 11,2 M€ (15,9 M€ fin 2022) pour des fonds propres de 30,8 M€.

L'émission obligataire de 6,3 M€ réalisée en mars 2023 a permis de couvrir une part importante des besoins liés à l'activité (-8,7 M€) et aux investissements (-1,8 M€), principalement en R&D.

La dette financière, d'un montant brut de 15,4 M€ à la clôture de l'exercice contre 11,0 M€ un an plus tôt, est composée d'avances remboursables (6,4 M€), de l'obligation convertible détenue par le groupe Givaudan (3,6 M€) et, pour le solde, de la fraction des obligations mentionnées plus haut non encore converties en actions (4,6 M€).

À ce jour, la Société estime disposer d'un horizon de liquidités jusqu'au milieu du 2ème trimestre 2025.

Perspectives

Après avoir géré cet exercice 2023 de transition et fort d'un bon début d'année 2024, Fermentalg aborde les prochains mois avec confiance et confirme ses ambitions de chiffre d'affaires de 10 M€ en 2024 et de plus de 25 M€ de chiffre d'affaires à l'horizon 2026.

13.2. Communiqué de presse du 25 janvier 2024

Après 4 M€ de ventes en 2023, Fermentalg démarre 2024 avec plus de 9 M€ de contrats et commandes.

« Libourne – 25 janvier 2024 - Fermentalg, leader français des microalgues coté sur Euronext (FALG), dévoile aujourd'hui son chiffre d'affaires 2023 ainsi que ses perspectives 2024 nourries par des commandes et contrats commerciaux à un niveau historique en début d'exercice.

Cette nouvelle dynamique commerciale est le premier fruit du plan stratégique 2024 – 2026 dévoilé fin 2023 en faveur d'une croissance rentable et durable.

Grâce à cette feuille de route axée sur l'accélération des ventes, le développement de partenariats stratégiques et l'innovation continue, Fermentalg doit consolider sa position de leader européen des solutions durables basées sur la biotechnologie marine des microalgues, avec un objectif de chiffre d'affaires de 10 M€ en 2024 et de plus de 25 M€ de chiffre d'affaires à l'horizon 2026, contre 4 M€ en 2023.

L'objectif de 10 M€ de chiffre d'affaires 2024 déjà sécurisé à 90%

La nouvelle politique commerciale mise en place au cours de l'été 2023 vise à la fois à conquérir de nouveaux clients, notamment sur des segments de marché peu ou pas adressés, et à engager une relation durable avec ces derniers via des contrats cadre afin d'assurer une visibilité et une récurrence des ventes. C'est ainsi que la somme des commandes et contrats annuels, de moins de 1 M€ début 2023, est aujourd'hui supérieure à 9 M€, soit une multiplication par plus de 10 en 12 mois.

Trois nouveaux clients dans chacune des grandes régions géographiques illustrent, avec des contrats de plus d'1 M€, les besoins des industriels clients face aux attentes des consommateurs. L'un est un spécialiste diversifié des ingrédients alimentaires, l'autre, acteur des Oméga-3 d'origine marine, introduit une gamme à base d'algues dans son portefeuille. Le dernier est situé en Asie, où les produits d'origine algale bénéficient d'une forte demande liée aux craintes sur la contamination possible des huiles de poisson par le rejet des eaux radioactives de Fukushima.

Un 1er trimestre attendu en croissance et de nouvelles opportunités pour amplifier la dynamique

Ce très bon début d'année devrait permettre à Fermentalg d'afficher un chiffre d'affaires en forte croissance dès le 1er trimestre 2024. Au-delà, la Société dispose de leviers pour maintenir et amplifier cette dynamique tout au long de l'année.

Fermentalg a ainsi engagé des discussions avec plusieurs nouveaux prospects, représentant chacun plusieurs millions d'euros de chiffre d'affaires annuel potentiel, notamment :

- Dans le domaine des laits infantiles, segment stratégique pour lequel Fermentalg dispose des autorisations de mise sur le marché en Europe et aux Etats-Unis ;
- Dans le domaine des Oméga-3 à forte concentration, où Fermentalg a une légitimité sans équivalent avec une huile concentrée jusqu'à 620mg/g de DHA.

Fermentalg va également bénéficier de la montée en puissance programmée, dans les prochains mois, de son nouveau partenariat stratégique avec le groupe HuvePharma. Cette alliance va permettre d'offrir aux acteurs de l'alimentation animale et humaine la seule source d'oméga-3 algal au sein de l'Union Européenne et une huile aux meilleurs standards en termes de qualité, de compétitivité et de performance environnementale. »

13.3. Communiqués d'information privilégiée

03/04/2024 Résultats annuels 2023

06/02/2024 L'Assemblée générale des actionnaires approuve le projet de transfert de la cotation des titres Fermentalg sur le marché Euronext Growth Paris

06/02/2024 Fermentalg organise une visioconférence destinée aux investisseurs particuliers vendredi 16 février à 11h30

29/01/2024 Projet de transfert des titres de la société Fermentalg sur le marché Euronext Growth Paris

22/01/2024 Agenda financier 2024

19/12/2023 Nouveau plan stratégique 2024 - 2026 et partenariat industriel majeur // Accélération vers un modèle de croissance rentable et durable

18/12/2023 Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions

03/11/2023 Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions

11/10/2023 Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions

13/09/2023 Résultats du 1er semestre 2023

11/09/2023 Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions

23/08/2023 Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions
20/07/2023 Fermentalg et Vous : Lettre aux actionnaires N°4
19/07/2023 Activité du 1er semestre 2023 / Nouveau plan stratégique à l'automne
07/07/2023 Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions
02/06/2023 Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions
10/05/2023 Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions
04/05/2023 Fermentalg fait évoluer sa structure de gouvernance et renforce son équipe de direction en dissociant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général
20/04/2023 Résultats annuels 2022
18/04/2023 Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions

13.4. Acquisition ou cession des actions de l'émetteur : Descriptif du programme de rachat

05/01/2024 18:00 Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la société de Bourse Gilbert Dupont
07/07/2023 Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la société de Bourse Gilbert Dupont

13.5. Communiqués de mise à disposition de l'information financière périodique

28/02/2024 Mise à disposition d'un prospectus d'admission aux négociations d'actions ordinaires de la Société susceptibles d'être émises sur conversion d'OC existantes
28/09/2023 Mise à disposition du Rapport financier semestriel 2023
24/05/2023 Mise à disposition de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2022
30/04/2023 Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel

13.6. Présentations et diaporamas

19/02/2024 Visioconférence destinée aux investisseurs particuliers du vendredi 16 février à 11h30
26/01/2024 Présentation Investisseurs - Janvier 2024
25/05/2023 Présentation Investisseurs Forum Midcaps Gilbert Dupont - 25 mai 2023
20/04/2023 Présentation Investisseurs Résultats annuels 2022 - Avril 2023

13.7. Rapports financiers

28/02/2024 Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2022
28/02/2024 Prospectus d'admission des actions susceptibles d'être émises par conversion d'obligations convertibles
28/09/2023 Rapport financier semestriel 2023
24/05/2023 Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2022
17/05/2023 Document d'Enregistrement Universel 2022

13.8. Assemblées générales

Assemblée générale du 2 février 2024

05/02/2024 Résultat des votes

20/01/2024 Rapport des commissaires aux comptes sur la résolution 4

20/01/2024 Rapport des commissaires aux comptes sur la résolution 5

17/01/2024 Note au titre de la 2ème résolution

17/01/2024 Nombre de droits de vote

13/01/2024 Formulaire de vote

13/01/2024 Formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements

12/01/2024 Rapport du Conseil d'administration

29/12/2023 Avis préalable de réunion

Assemblée générale du 13 juin 2023

29/12/2023 Avis préalable de réunion

14/06/2023 Résultat des votes

26/05/2023 Avis convocation

23/05/2023 Rapport du conseil d'administration et texte des résolutions présentées

23/05/2023 Nombre d'actions et de droits de vote

23/05/2023 Formulaire de vote

23/05/2023 Formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements

23/05/2023 Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce

23/05/2023 Rapport des commissaires aux comptes sur la résolution 18

23/05/2023 Rapport des commissaires aux comptes sur la résolution 19

23/05/2023 Rapport des commissaires aux comptes sur la résolution 20

05/05/2023 Avis préalable de réunion

14. ANNEXE AU DOCUMENT D'INFORMATION

La Société a établi :

- Un Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2023 sous le N° D. 23-0392, incluant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et publié le 4 mai 2023 ;
- Un Amendement n°1 au Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé le 23 mai 2023 auprès de l'AMF sous le numéro n° D.23-0392-A01 et publié le 24 mai 2023 ;
- Un Amendement n°2 au Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé le 27 février 2024 auprès de l'AMF sous le numéro n° D.23-0392-A02 incorporant par référence le rapport financier semestriel au 30 juin 2023 et publié le 28 février 2024 ;
- Un Prospectus approuvé le 27 février 2024 sous le numéro 24-049 par l'AMF et publié le 28 février 2024.

Ces documents incorporés par référence au présent Document d'Information sont accessibles sur le site de la Société (www.fermentalgal.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).